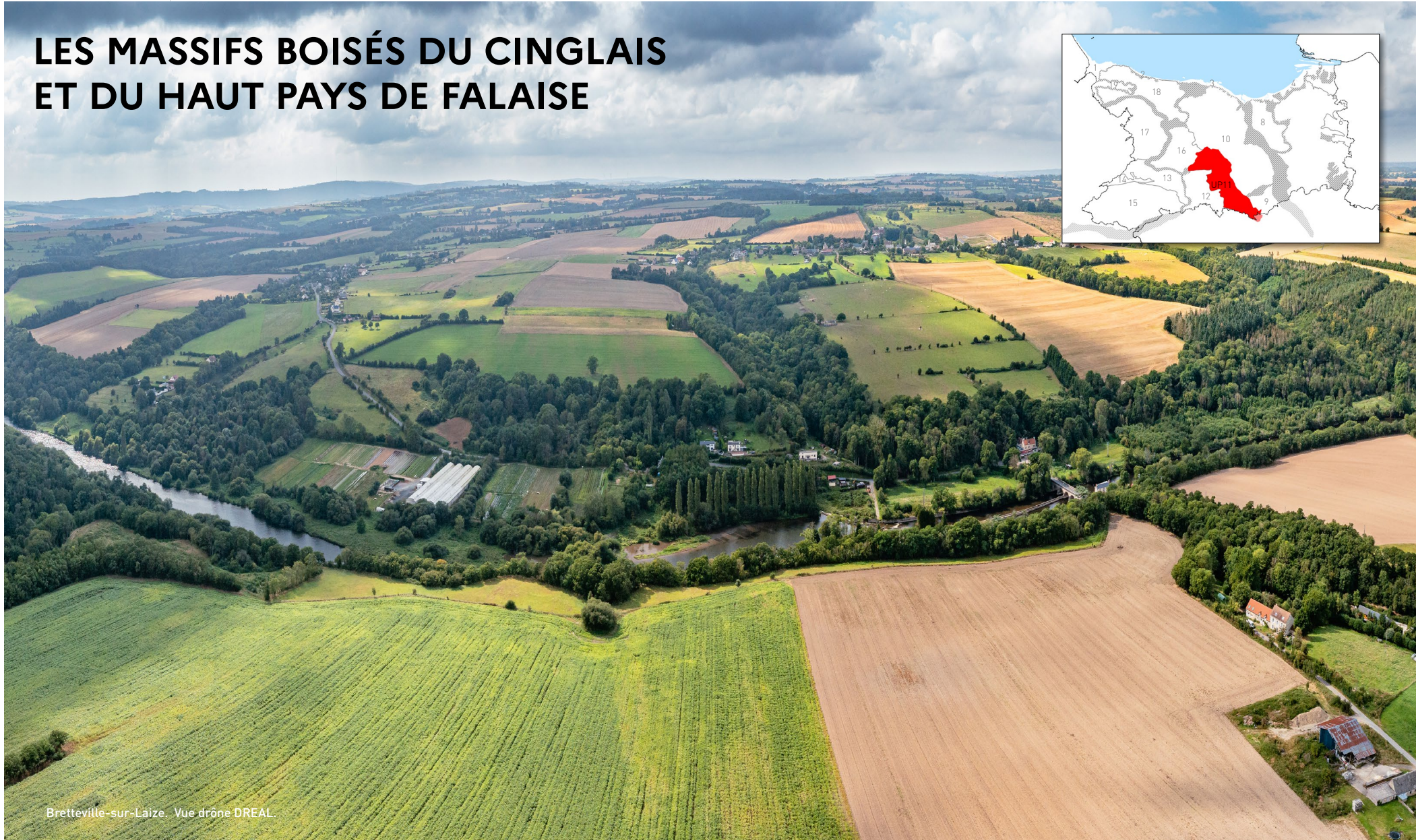
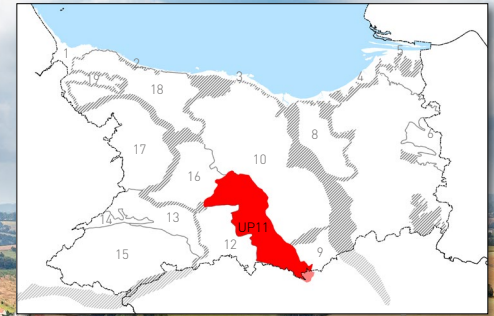


LES MASSIFS BOISÉS DU CINGLAIS ET DU HAUT PAYS DE FALAISE



Bretteville-sur-Laize. Vue drone DREAL.



UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère «Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les **structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts bleus**, écrits en italique et entre guillemets >

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

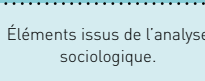
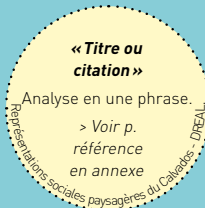
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global, sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'un encart jaune arrondi. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont indiquées sous la forme d'encart bleus.

• Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » [voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel] Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent et s'articulent aux modèles globaux. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voir historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

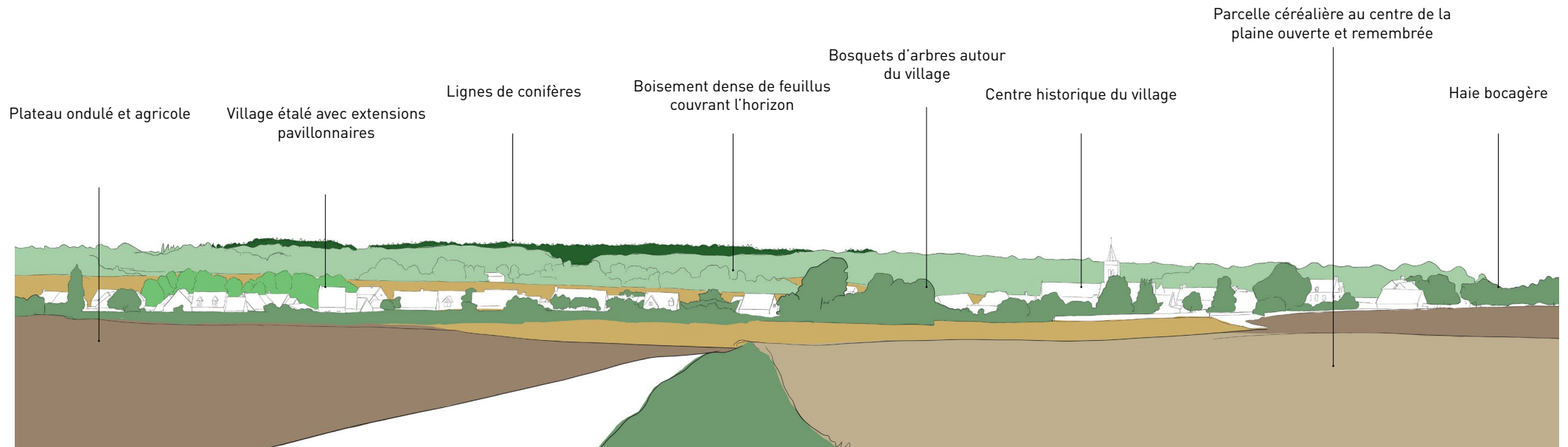
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE





Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
À premières vues	4
IDENTIFICATION DES PAYSAGES	5
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES	9
La géologie	11
Le relief et l'hydrographie	12
L'agriculture et les boisements	13
L'urbanisation, les équipements, les sites et les paysages protégés	14
Paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	15
Les représentations locales des paysages	16
Les belvédères et itinéraires paysagers	17
STRUCTURES PAYSAGÈRES	19
Un plateau forestier entouré de rivières et de clairières agricoles	20
- La vallée de l'Orne	21
- Le plateau boisé et ses clairières agricoles	23
- Le vallon de la Laize et ses affluents	25
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	26
Les grandes tendances des évolutions	28
Paysages en évolution, paysages en débats	29
Exemple d'un secteur représentatif des dynamiques paysagères de l'unité	30
Les dynamiques par structure paysagère	31
Les communes de l'unité paysagère	38

À PREMIÈRE(S) VUE(S)

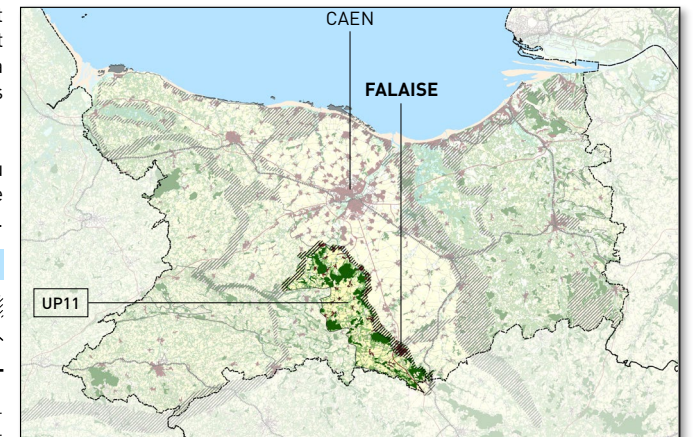


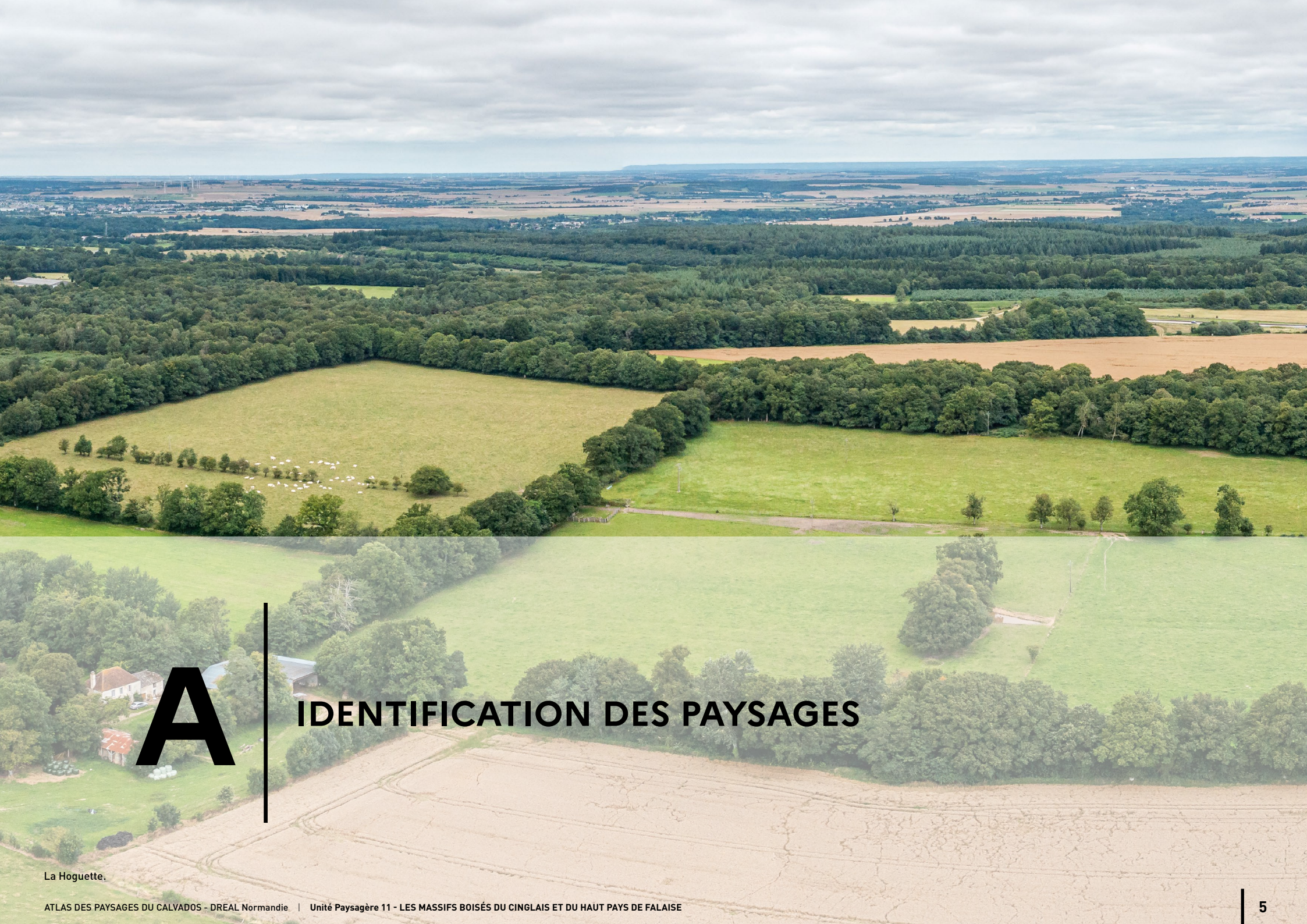
L'unité paysagère des massifs du Cinglais et du Haut Pays de Falaise est située entre deux secteurs géographiques aux caractéristiques particulièrement affirmées. À l'ouest de l'unité, la Suisse normande, paysage emblématique de vallées et d'escarpements rocheux attire beaucoup de visiteurs. À l'est de l'unité, les plaines de Caen et d'Argentan sont majoritairement agricoles. Le Cinglais se situe entre les vallons accidentés et la plaine agricole. Sa caractéristique principale est liée aux massifs boisés. Ces grandes étendues boisées forment des limites importantes dans lesquelles de larges poches agricoles ont été créées.

Le Haut Pays de Falaise sur la moitié sud de l'unité rejoint le Cinglais au nord de l'unité. Une différence est notable dans la topographie, linéaire au sud et plus arrondie au nord. Les rivières de l'Orne et de la Laize creusent fortement le plateau et dessinent des limites au nord et à l'est de l'unité. Le Cinglais, par sa position dominante topographiquement, est visible de loin. Les lignes boisées forment des horizons bleutés depuis les plaines alentours.

- La Manche 
- Limite d'unité paysagère épaisse 
- Limite d'unité paysagère nette 
- Limite départementale 

Unité paysagère n°11 «Les massifs boisés du Cinglais et du Haut Pays de Falaise». Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.





A

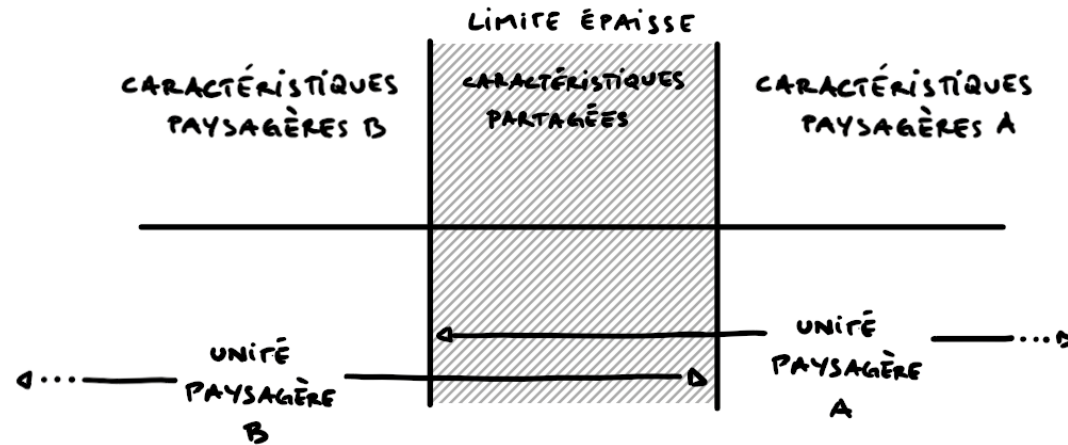
IDENTIFICATION DES PAYSAGES

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « **stables** », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma suivant l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** : A11, A12, A13.

Un total de **34 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques et un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

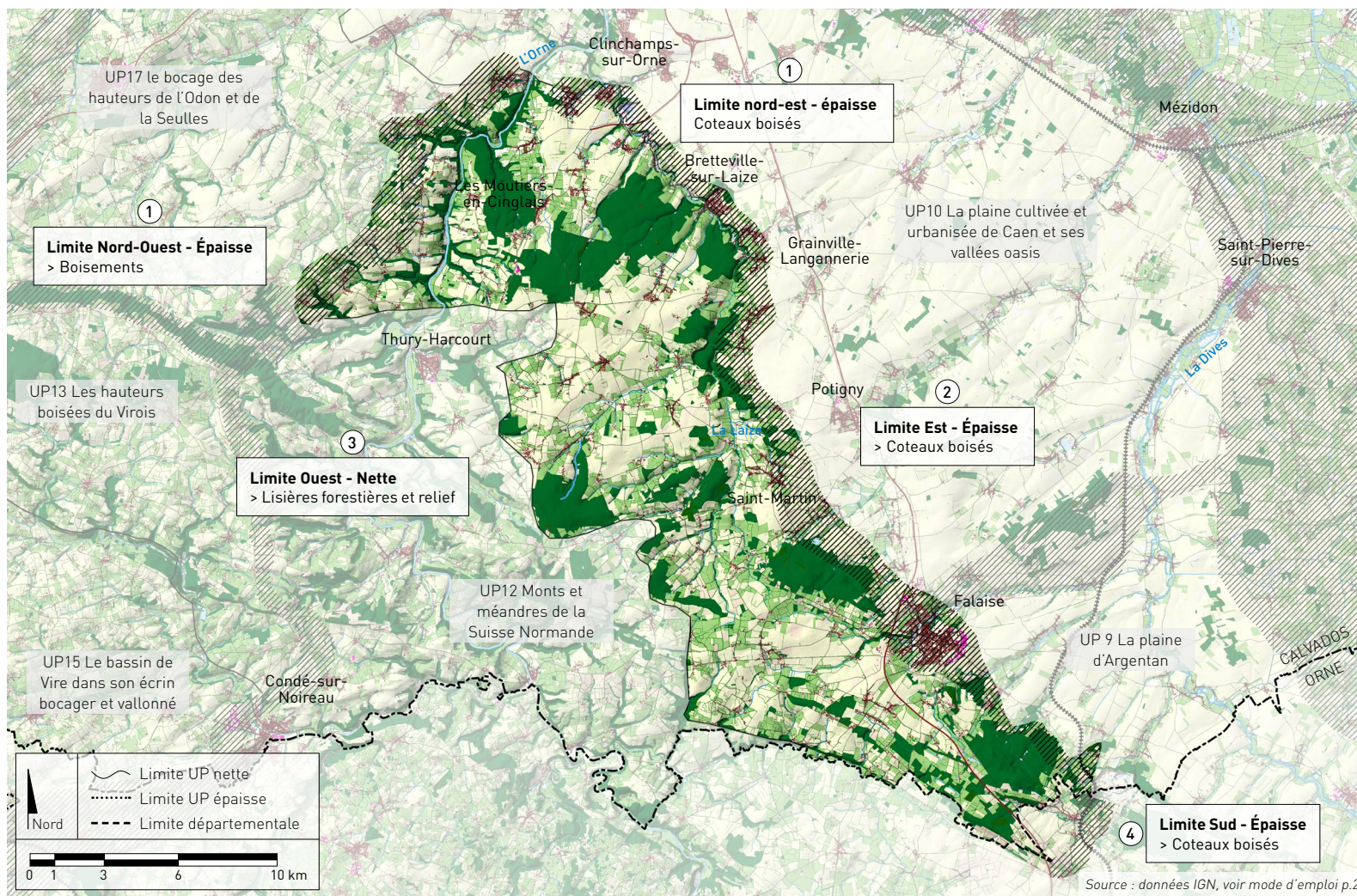
Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr, la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.



ÉVOLUTION DES LIMITES PAYSAGÈRES DEPUIS L'INVENTAIRE DE 2001

L'inventaire des paysages régionaux réalisé en 2001 proposait un découpage en trois unités paysagères :

- Le Cinglais
- Le Haut Pays de Falaise, un bocage dans les bras des alignements forestiers
- L'entaille boisée du Val d'Orne

L'actualisation de l'atlas propose de fusionner les trois anciennes unités des « Paysages aux Bois » du Cinglais pour former une seule unité intitulée « Les massifs boisés du Cinglais et du Haut Pays de Falaise ». La partie au sud du Haut Pays de Falaise a été rattachée à l'unité de la plaine d'Argentan en tant que structure paysagère, sous le nom des « crêtes forestières » de Gouffern dans l'atlas de l'Orne.

Cette unité se caractérise par la présence de plusieurs bois denses constitués d'une marqueterie de feuillus et résineux qui entourent de vastes clairières cultivées. On y trouve également des forêts de chênes purs. Le relief légèrement ondulé de ce plateau supporte, entre les boisements, un réseau de haies bocagères tissées autour des vallées herbagères.

LÉGENDE

- | | | | |
|--|--|--|------------------------|
| | Cours d'eau | | Routes départementales |
| | Boisements | | Autoroutes |
| | Bocage | | Voies ferrées |
| | Prairies | | |
| | Grandes cultures | | |
| | Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements | | |
| | Activités économiques, artisanales et industrielles | | |

L'INTITULÉ proposé de « Les massifs boisés du Cinglais et du haut Pays de Falaise », apparaît un peu compliqué aux participants d'autant plus que d'autres participants soulignent l'importance de souligner la présence des boisements et de l'eau.

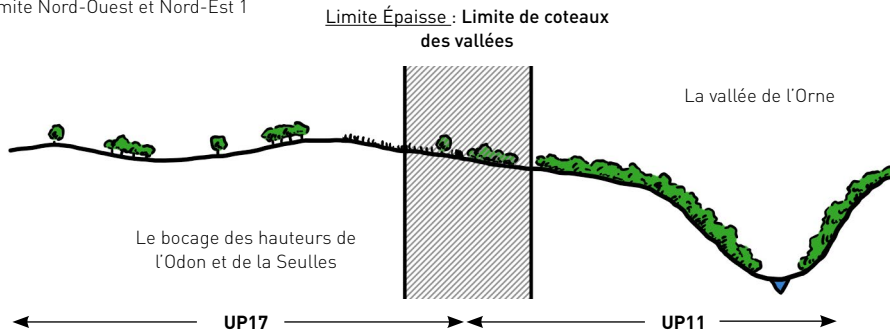
C'est pourquoi il est proposé 2 nouveaux intitulés :

- Les massifs boisés du Pays de Falaise et du Cinglais
- Les massifs boisés de la vallée de la Laize et du Cinglais

C'est la même dualité bois/rivière qui se retrouve dans l'exercice du photolangage (voir p.16).

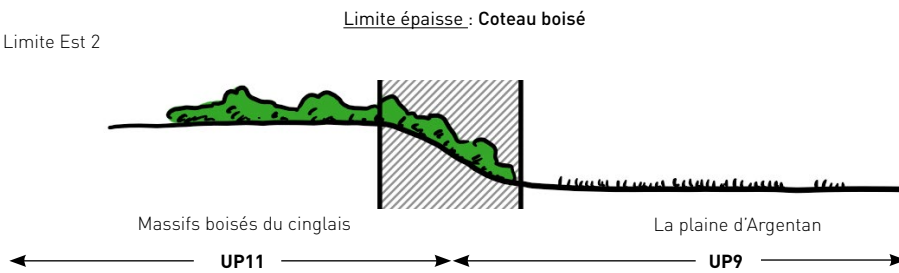
LIMITES PAYSAGÈRES

Limite Nord-Ouest et Nord-Est 1



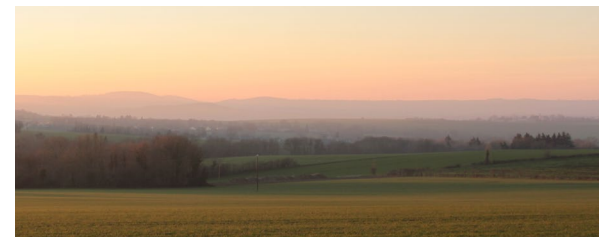
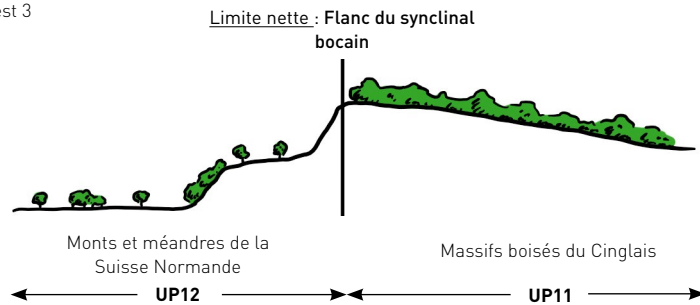
Clinchamps-sur-Orne.

Limite Est 2



Saint-Martin.

Limite Ouest 3



Pierrepont.



Donnay.

① Limites nord-ouest et nord-est

Épaisse : Au nord, l'unité est dessinée par les vallées de l'Orne et de son affluent la Laize. La limite suit le haut des coteaux des vallées, démarquant les massifs boisés du Cinglais de l'unité de la plaine de Caen au nord et à l'est, et de l'unité du Bocage des hauteurs de l'Odon et de la Seulles au nord-ouest. Depuis les unités voisines, on pénètre dans l'unité en situation de balcon au-dessus des vallées, lorsque les grandes cultures s'arrêtent.

② Limite Est

Épaisse : Le sud-est du plateau des massifs boisés du Cinglais se démarque de la plaine de Caen par un coteau boisé. Leurs limites prennent l'épaisseur du coteau, visible comme toile de fond depuis la plaine de Caen.

③ Limite Ouest

Nette : À l'ouest, la transition avec les reliefs complexes de la Suisse Normande est nette. Elle suit la lisière des boisements et le flanc du synclinal bocain, pour basculer soudainement des paysages boisés aux paysages ouverts et cultivés de la Suisse Normande.

④ Limite Sud

Épaisse : Au sud, le passage à la plaine d'Argentan se situe au sud du bois de Saint-André. La limite prend son épaisseur entre le bois de Saint-André et le bois de Feuillet, représentant le nord de l'unité de la plaine d'Argentan, qui s'étend dans le département de l'Orne.



B

COMPOSANTES PAYSAGÈRES

DÉCOMPOSER ET CARACTÉRISER POUR COMPRENDRE L'UNITÉ DES PAYSAGES

- Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

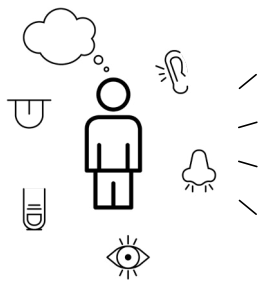
Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

Un Paysage...



Perceptions et représentations



Une partie de territoire perçue



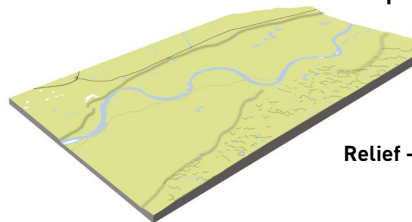
Implantation humaine

+



Végétation

+



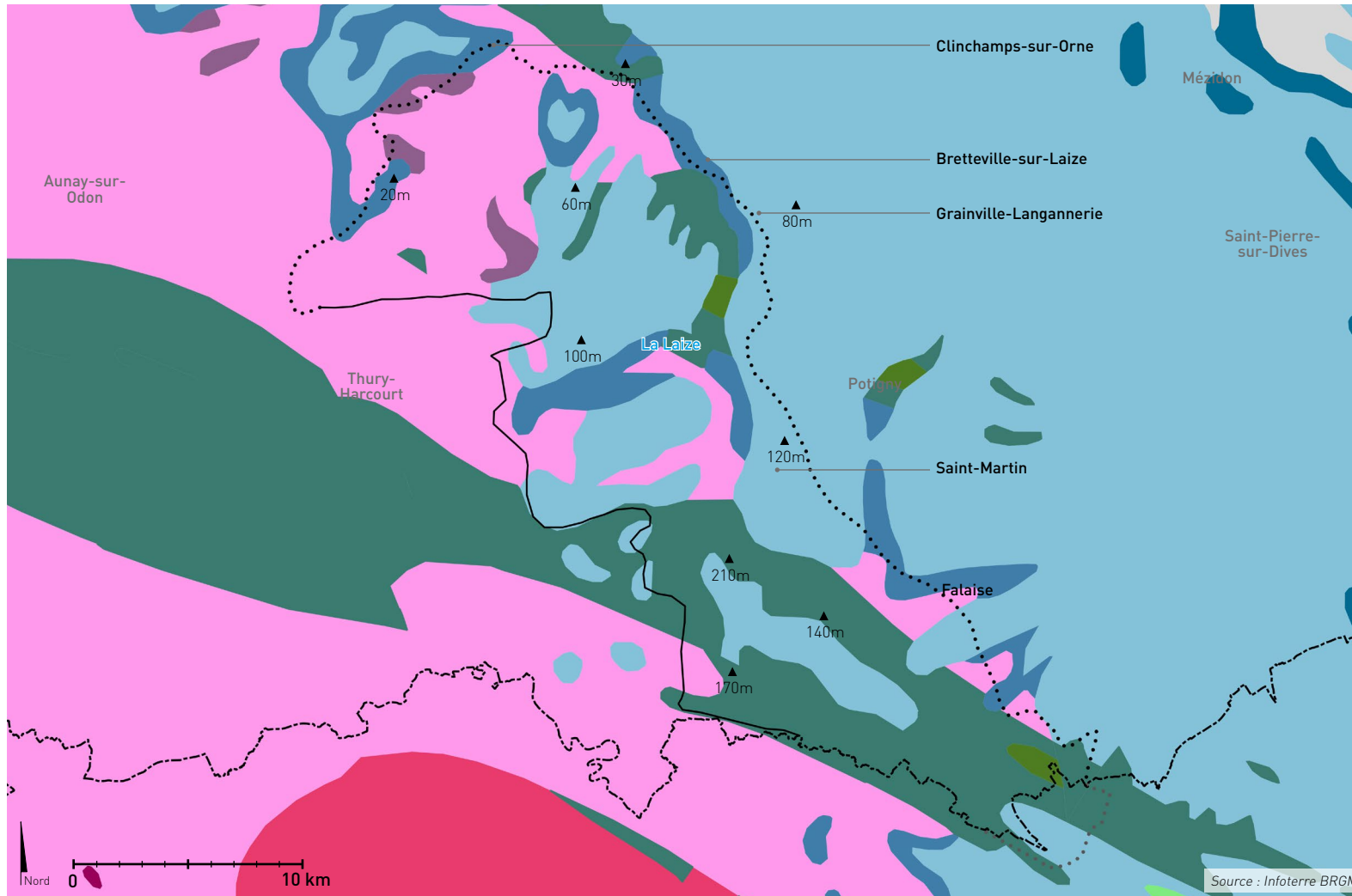
Relief - sol / Hydrographie







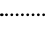


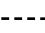


MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** : A11, A12, A13.

Un total de **34 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.



- | | | | |
|--|---|---|---|
|  j1 Calcaire argileux dolomité (Jurassique inférieur) |  t Argile sableux (Trias) |  s Schist/Quartzite/Grès (Silurien) |  Limite UP nette |
|  j2 Calcaire (Jurassique moyen) |  r Grès schisteux (Permien) | |  Limite UP épaisse |
|  j3 Calcaire/Argile/Sable (Jurassique supérieur) |  3 Granitoïdes peralumineux (Ediacarien) | |  Limite départementale |
|  q3 Sable argileux type gravier (Holocène) |  b2 Schiste grauwaacke (Ediacarien) | | |

L'unité se situe à la frontière entre deux entités géologiques sur une faille entre le bassin parisien et le massif armoricain. À l'ouest des roches sédimentaires et métamorphiques sont accompagnées de reliefs importants. À l'est, les sols sont composés majoritairement d'argile à silex et de calcaire. À ces deux entités s'ajoute, au sud de l'unité, le synclinal bocain. Il est plus ou moins recouvert par une dalle calcaire. L'érosion a révélé son existence par de longues et étroites crêtes de grès schisteux.

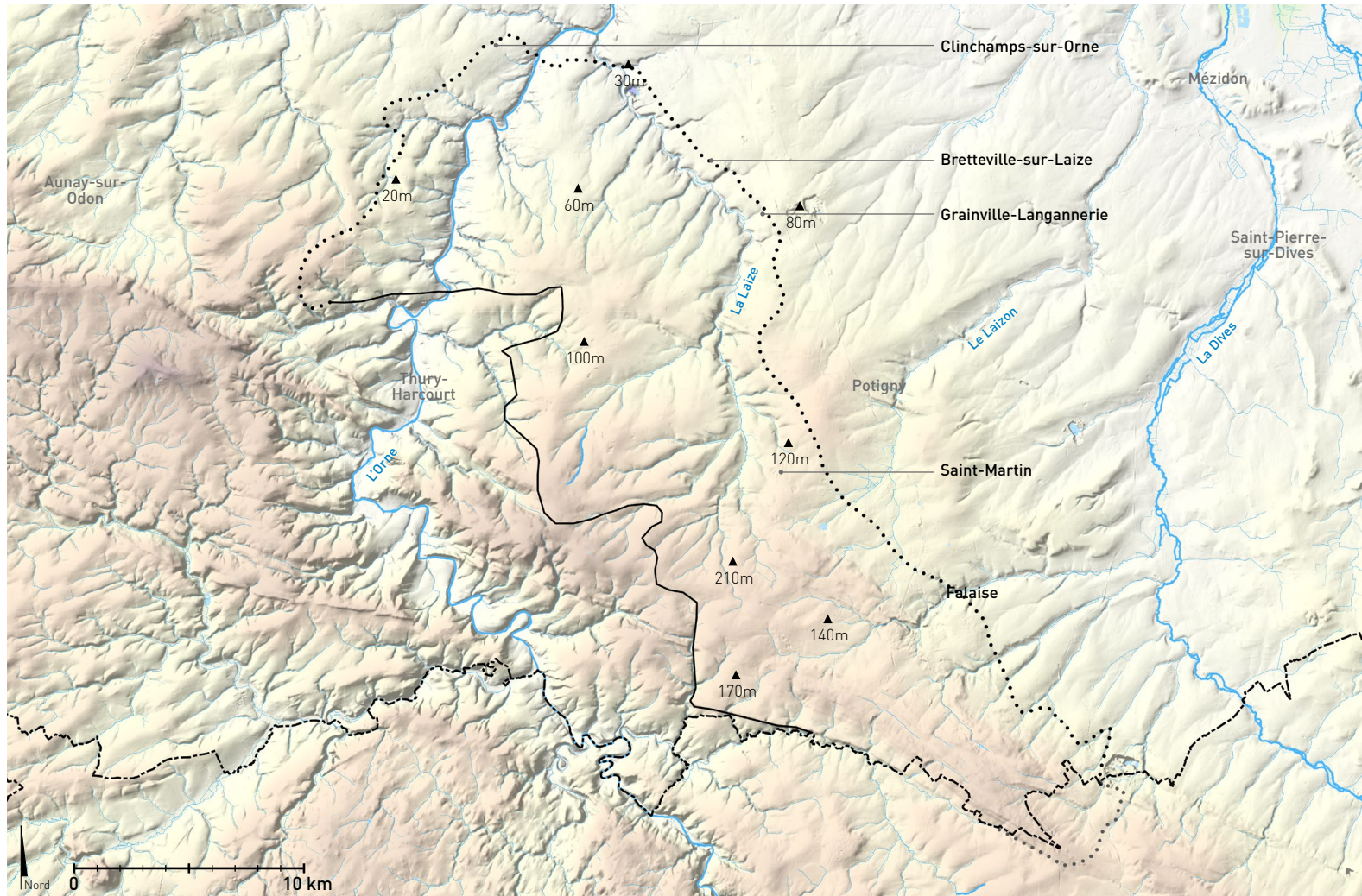
L'unité est à la croisée de plusieurs entités géologiques, entre calcaire, argile, schiste et grès qui forment une mosaïque de composantes dans le sous-sol. Au sol et sur les bâtiments, la caractéristique géologique n'est pas nettement perceptible. Plusieurs couleurs et formes apparaissent sur l'architecture locale.



Château de Falaise en calcaire.



Eglise calcaire à Villers-Canivet.



L'ORNE ET LE SYNCLINAL BOCAIN

Le bassin hydrographique de l'Orne borde l'ouest de l'unité. Les discrets affluents de la rivière prennent leur source sur des sommets s'élevant jusqu'à 300 mètres. Les buttes de la Suisse normande s'étendent sur le massif du Cinglais en plateau dans la continuité du synclinal bocain. La topographie s'affaisse ensuite doucement vers la plaine de Caen et d'Argentan. Au sud, le paysage s'organise rigoureusement en alignement nord-ouest sud-est, produisant les crêtes régulières, qui soulignent le synclinal bocain. Des rivières glissent le long de ce plateau pour rejoindre ensuite la Dives et le Laizon. Ce secteur est historiquement appelé le Haut Pays de Falaise.

LA LAIZE ET LA CONFLUENCE DES DEUX RIVIÈRES

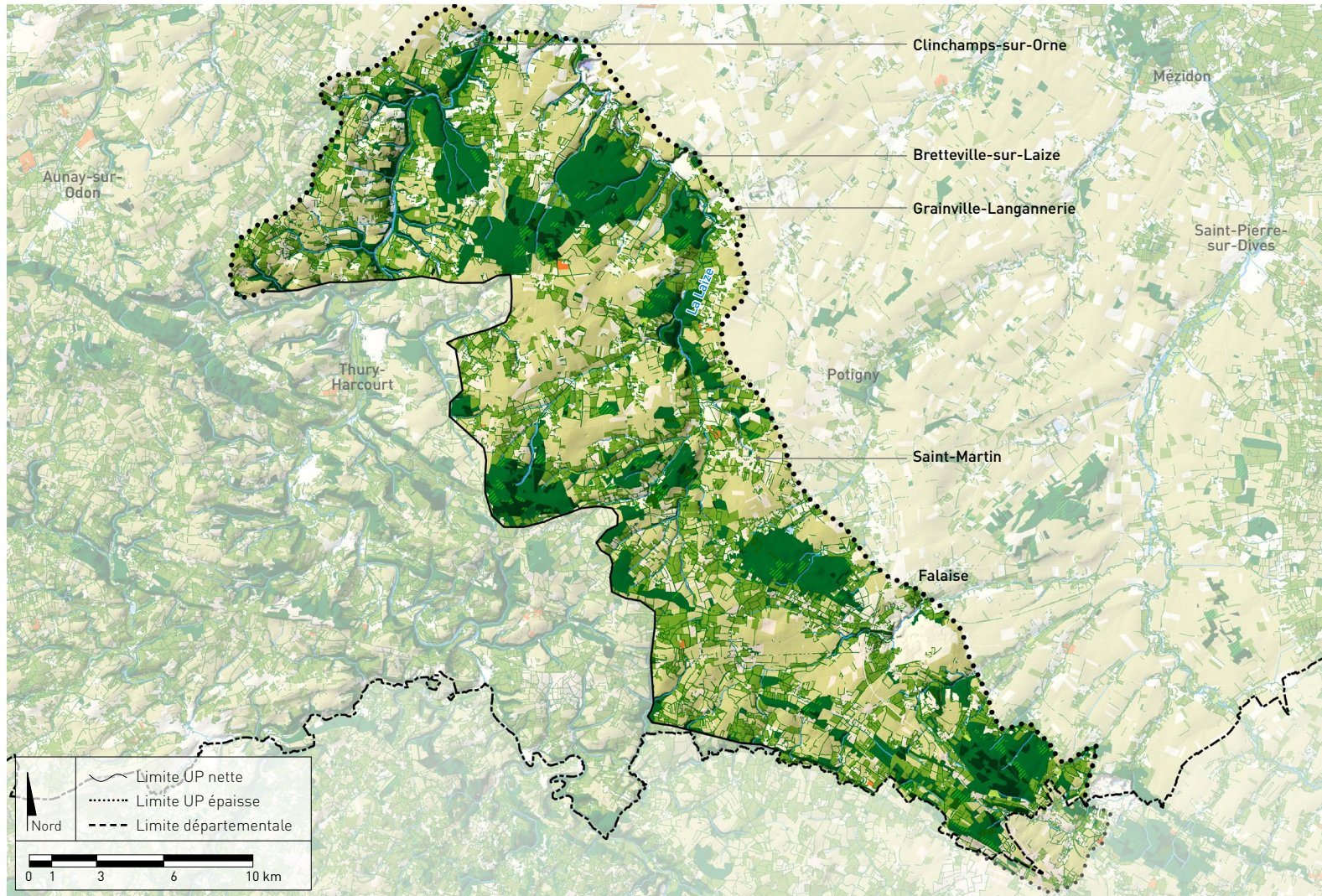
Au nord, la topographie est plus ronde et bascule plus rapidement dans les vallons, affluents de la Laize. Les vals creusent le plateau et dessinent, avec le cours de la Laize, une bordure topographique avant la plaine de Caen. Quelques affleurements de grès sont perceptibles dans les secteurs les plus encaissés de la Laize. L'Orne et la Laize se retrouvent au nord, légèrement au-delà du Cinglais. Le territoire domine les paysages environnants. Au centre de l'unité, la topographie s'incline jusqu'à 30 mètres en fond de vallée de l'Orne et de la Laize.



- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Limite UP nette
- Limite UP épaisse
- Limite départementale

Les trois grands cours d'eau structurants :

- l'Orne
- la Laize
- le Laizon
- la Dives



Les boisements structurent les limites

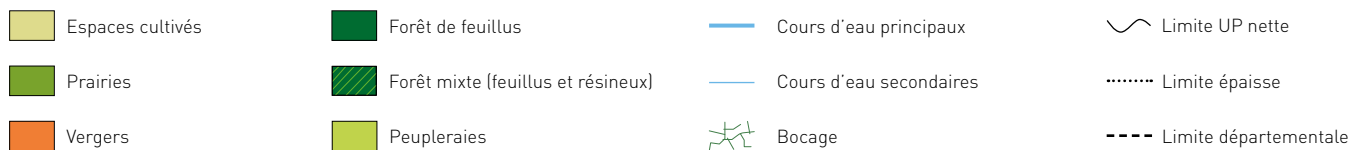
Vu depuis l'extérieur, le massif du Cinglais apparaît avec ses reliefs soulignés de boisements formant un horizon bleuté. À l'intérieur de l'unité, de larges masses boisées marquent des limites visuelles. La forêt de Grimbosq, la forêt de Cinglais, le bois de Saint-Clair, le bois du Roi et le bois Saint-André forment des poches boisées sur lesquelles se raccrochent quelques haies, vestiges d'un bocage plus dense historiquement. Au sud de l'unité, sur le synclinal bocain, les bois sont allongés et étroits, entrecoupés de haies à hautes strates abondantes.

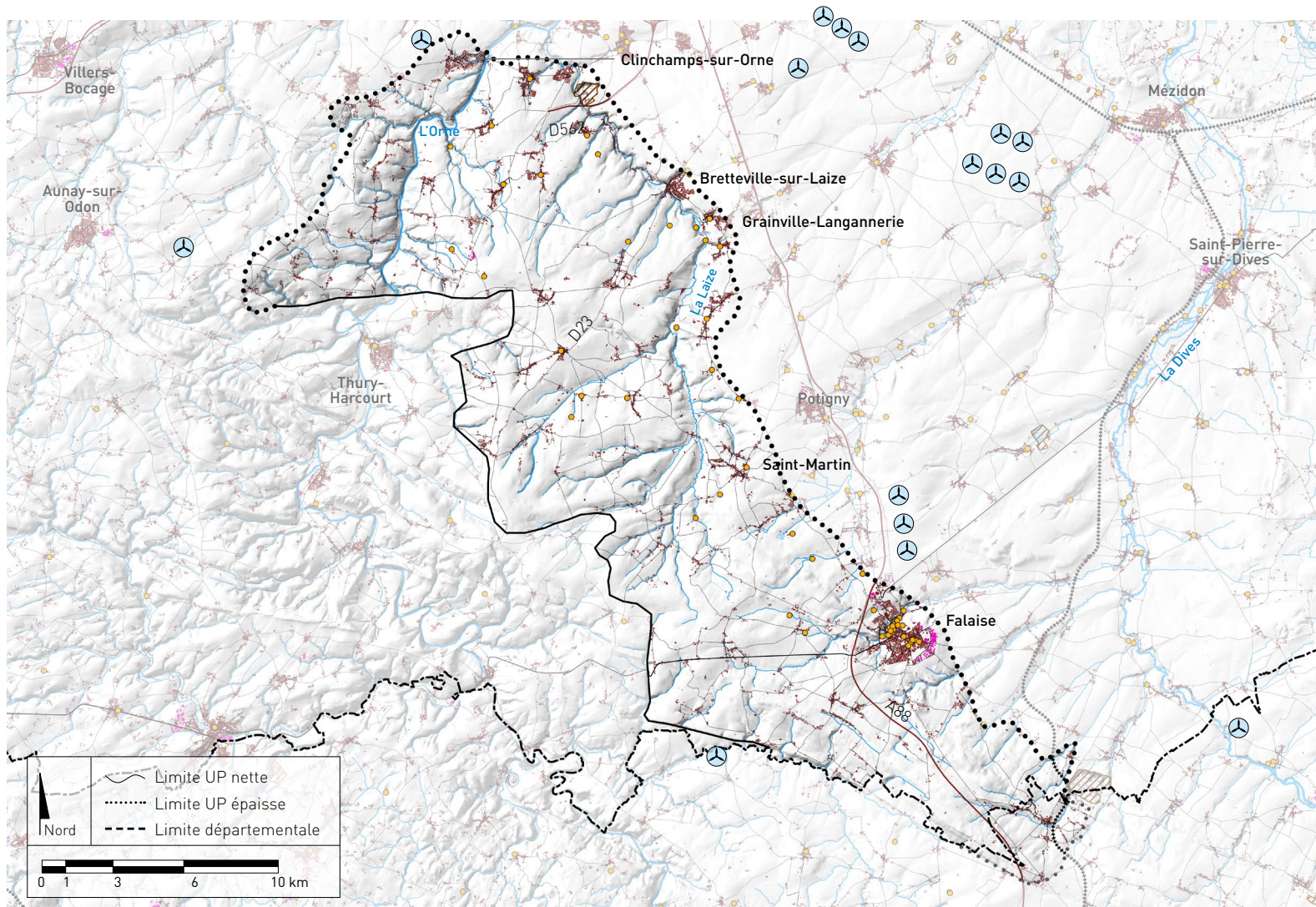
Plaines agricoles ouvertes

Entre les poches boisées, de vastes clairières ouvertes forment un contraste fait pâtures alternant avec une mosaïque de cultures. Quelques haies dessinent encore des limites de parcelles, plutôt à proximité des boisements et des vallons.

Vallons pâturés et boisés

La topographie marque une différence dans l'occupation du sol. Les vallons apparaissent depuis les hauteurs des plaines agricoles comme de larges bandes boisées formant des limites visuelles au paysage. Ces boisements sont remplacés par des parcelles en friche ou des prairies sur certains vallons.





Hameaux denses et patrimoniaux

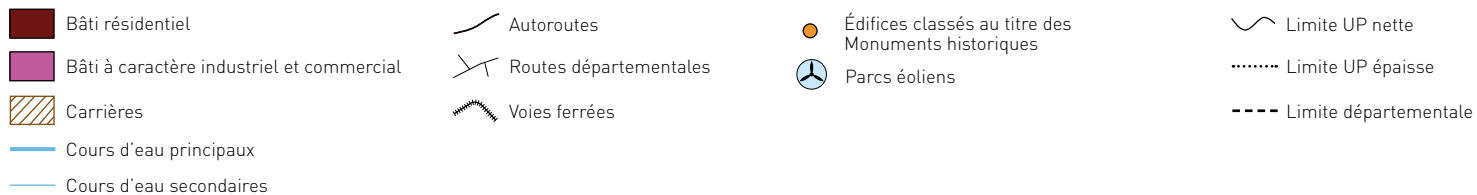
Le Cintrai est ponctué de hameaux aux caractéristiques architecturales patrimoniales préservées. Des églises et bâtisses en pierre sont présentes dans les villages. De nombreux sites classés, manoirs, châteaux ou abbayes sont installés dans la plaine.

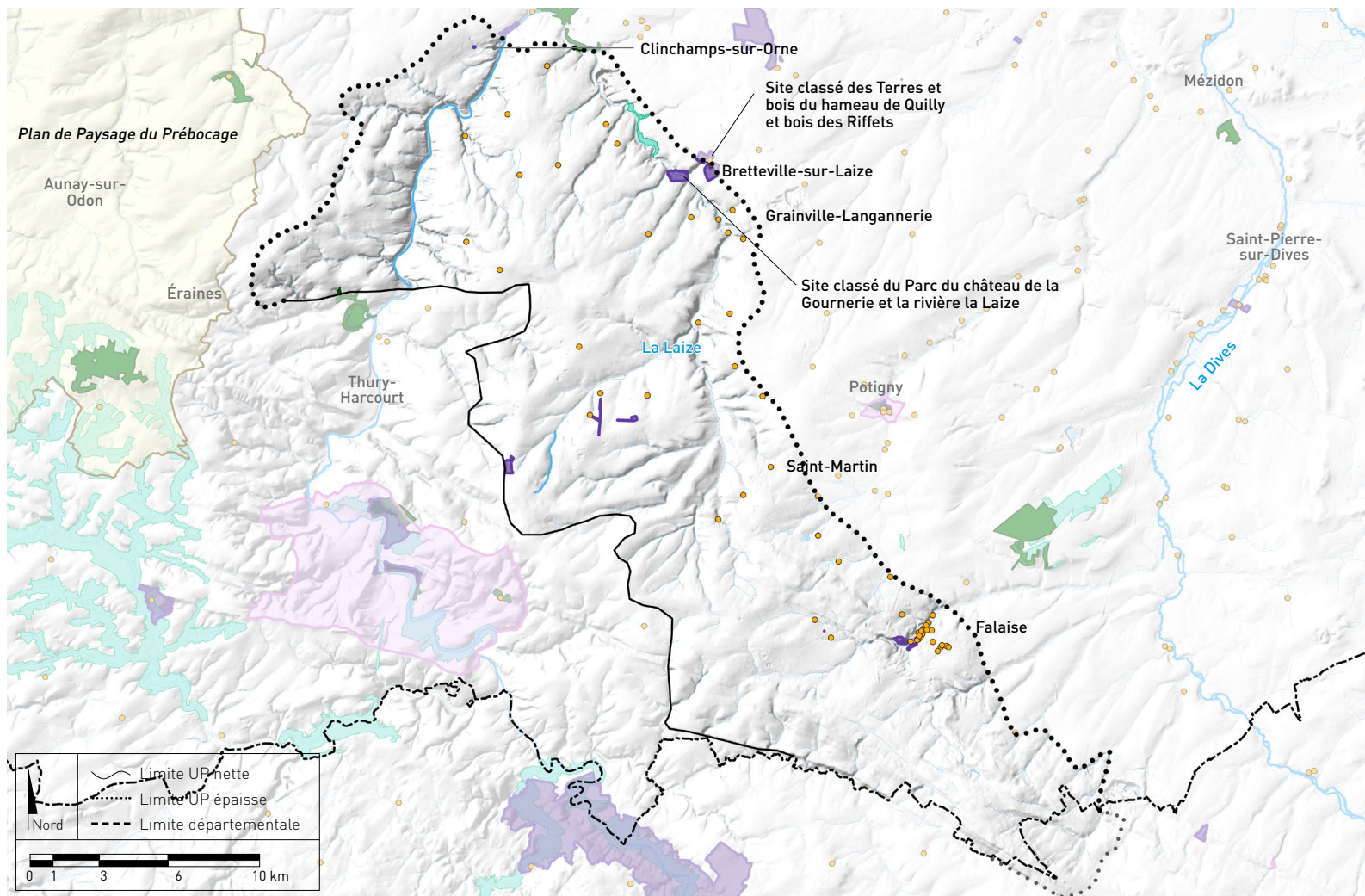
La vallée de la Laize

Les affluents de la Laize et son cours principal ont connu une histoire industrielle visible dans le paysage. Des vestiges de moulins et des édifices de filage ponctuent la rivière. Des châteaux et villages sont installés en hauteur.

Une pression urbaine notable

Quelques secteurs sont sujets à des extensions urbaines notamment sur les largeurs de la vallée de l'Orne. Une zone artisanale et des extensions pavillonnaires entourent la ville de Falaise.





Site classé du Parc du Château de M^{lle} de la Gournerie et la rivière la Laize

« Le parc du château y compris les arbres qui y sont plantés, la rivière la Laize qui y serpente et ses îles est classé parmi les sites en juillet 1942. Au mois d'août 1944, les bombardements de l'opération « Totalize » de la Bataille de Normandie détruisent les trois quarts de la ville et endommagent le parc et le château. Après la guerre, le nettoyage du parc et la reconstruction des bâtiments permettent de retrouver un peu du lustre d'antan ».

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14102f.pdf>

Site classé des Terres et bois du hameau de Quilly et bois des Riffets

Le hameau de Quilly et le bois des Riffets sont classés parmi les sites en janvier 1942. Le périmètre, qui ne comprend pas les bâtiments du manoir de Quilly ni l'église, concerne les terres et les bois entourant les deux demeures. Le classement parmi les sites de 1942 visait à préserver les zones boisées, écrans des bâtiments du manoir, de l'église et du château des Riffets. Malgré les ravages provoqués par la tempête de 1999, les bois ont été nettoyés et replantés.

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14102f.pdf>

● Édifice classé au titre des Monuments historiques

■ Site classé

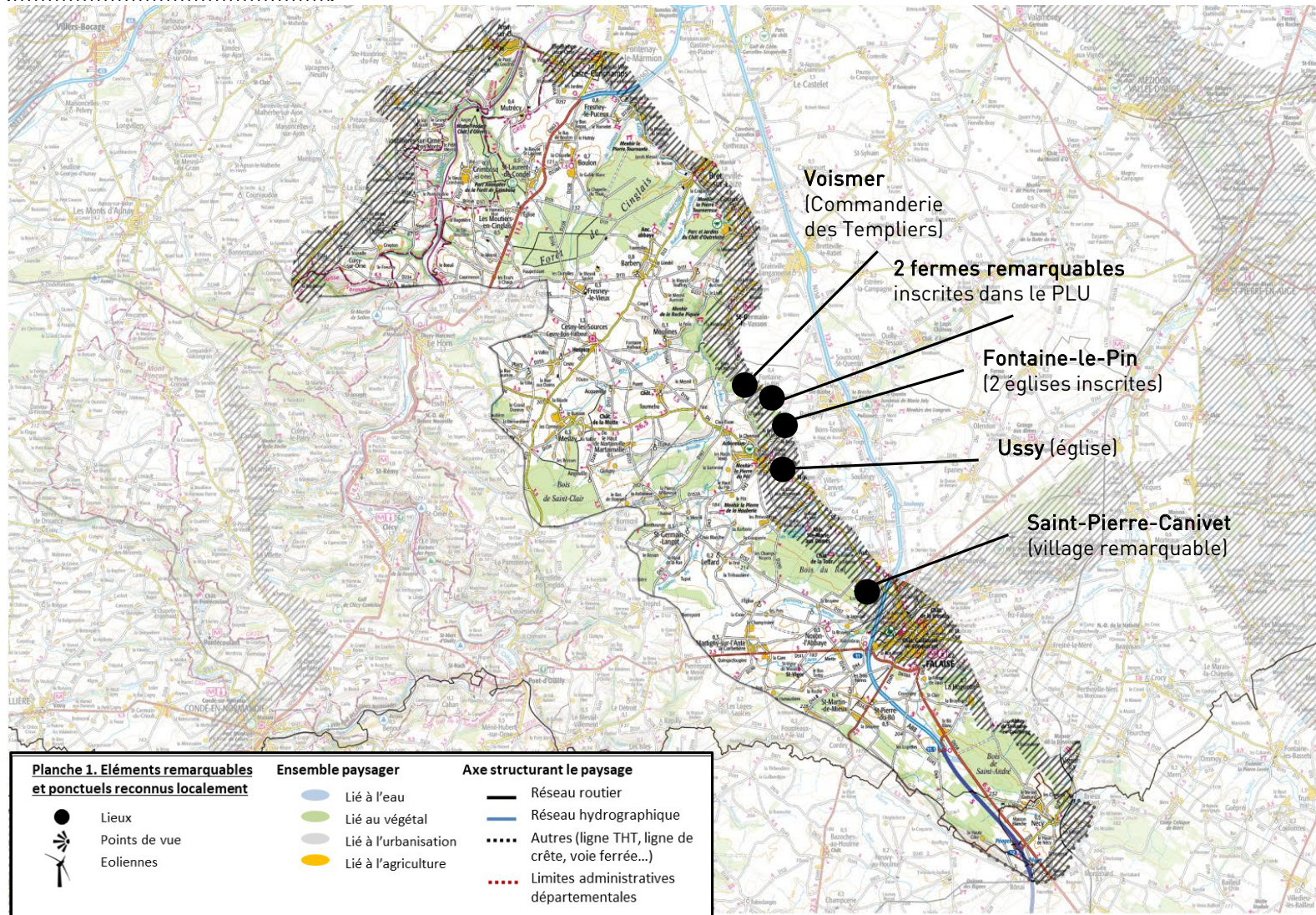
■ Site inscrit

■ Plan de Paysage

■ Espace Naturel Sensible

■ Zone Natura 2000 (Site d'Intérêt Communautaire)

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1



Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants aux ateliers, la caractérisation locale des paysages s'égrène par l'évocation de quelques sites architecturaux à valeur patrimoniale, le long de la limite est de cette unité paysagère :

- la Commanderie des Templiers à Voismer,
- les deux fermes remarquables de Fontaine-le-Pin,
- les deux églises de Fontaine-le-Pin ainsi que celle d'Ussy,
- le village de Saint-Pierre-Canivet.

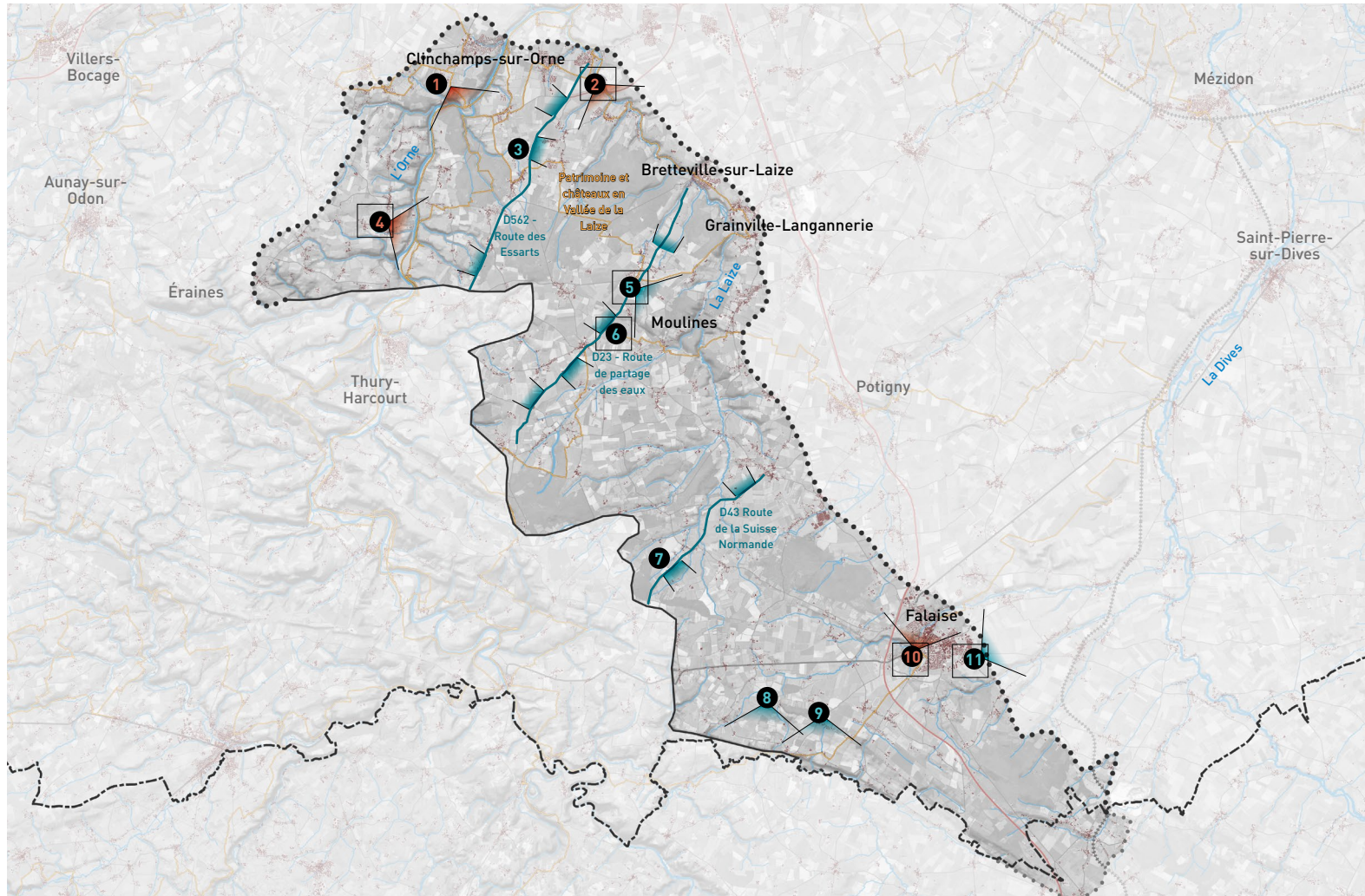


Exercice du photolangage

Des trois représentations iconographiques présentées, le choix des participants s'est plutôt porté sur le tableau n°1 qui met bien l'accent sur les boisements alors que pour d'autres participants, il vaudrait mieux mettre l'accent sur la rivière et/ou le patrimoine architectural des églises, soit les photos n°2 et n°3.

POINTS DE VUE REMARQUABLES ET ROUTES PAYSAGÈRES

- ① Val de Maizet voie verte (Michelin 2024)
- ② Le viaduc de la D562 sur la vallée de Laize
- ③ Route des Essarts, la RD562
- ④ Coteau de la vallée de l'Orne (Michelin 2024)
- ⑤ Les boisements au nord de Moulines
- ⑥ Route partage des eaux, la RD23
- ⑦ Route de la Suisse Normande, la RD43
- ⑧ Vue lointaine vers le sud du département, le bois Groult
- ⑨ Le balcon du Mesnil-Floux
- ⑩ Le château de Falaise
- ⑪ Vue sur la plaine d'Argentan



Itinéraires paysagers remarquables

- Route paysagère
- Sentier de randonnée (GR et GRP)

Points de vue

- Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)
- Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)
- Point de vue illustré pages suivantes

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité. D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite « profane » des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les « itinéraires paysagers »,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

LES PANORAMAS SUR LES VALLÉES

L'unité paysagère comprend des reliefs qui créent des situations paysagères permettant d'avoir des vues panoramiques sur les vallées, principalement les vallées de l'Orne et de la Laize. Les panoramas identifiés sur les cartes IGN et cartes Michelin se situent là où les vallées se resserrent, dans la partie nord de l'unité.

1 Val de Maizet voie verte (Michelin 2024)

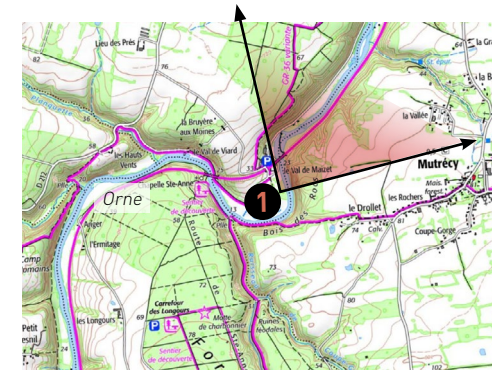


Val_de_Maizet_voie verte_de_la_Suisse_Normande_licence commun.

Vallée de l'Orne : pas de belvédère spécifiquement crée mais aménagement d'une voie verte offrant de belles ouvertures visuelles sur la vallée. Cette voie verte construite sur l'ancienne voie ferrée est très fréquentée et propose des points de vues diversifiés.



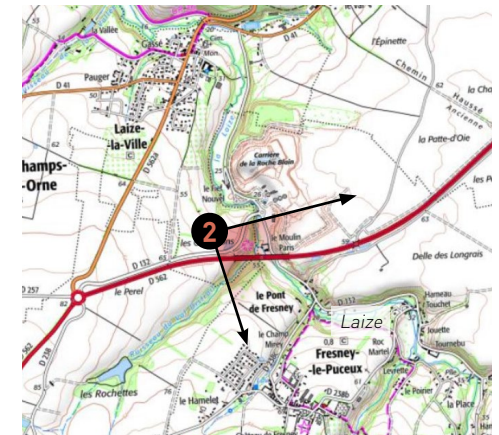
Un belvédère est aménagé au dessus du vallon de la Laize en situation dominante sur un talus. On y trouve des panneaux d'information pour profiter du panorama mais la vue est bouchée par des végétaux spontanés installés sur le talus.



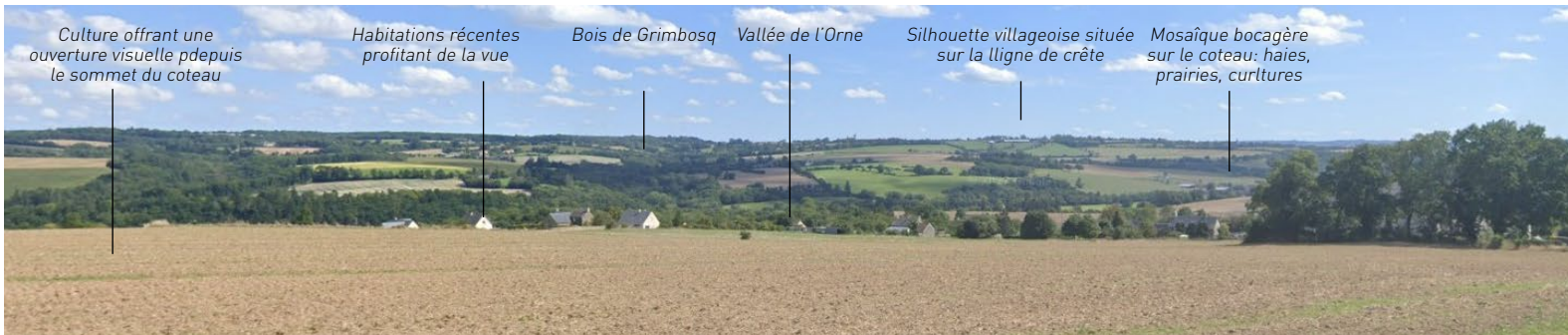
2 Vue depuis le viaduc de la D562 sur la vallée de Laize (IGN 2024).



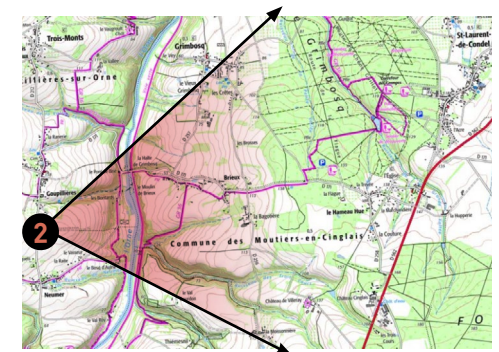
Vallée de la Laize : belvédère aménagé avec terre et panneau d'information mais le maintien de la vue semble menacé par le développement spontané de la végétation.



4 Coteau de la vallée de l'Orne (Michelin 2024).



Vallée de l'Orne : Les coteaux et méandres de l'Orne offrent des situation privilégiées pour contempler la qualité et la diversité des paysages. Ici la vue depuis le coteau de Neumer, sur le coteau des Moutiers-en-Cinglais.



LES ROUTES PAYSAGES SUR LES HAUTEURS

Les paysages de l'unité sont caractérisés par leur situation en hauteurs par rapport à la plaine de Caen et aux vallées de la Laize et de l'Orne ainsi que par l'importance des boisements. Les trois itinéraires identifiés dans ce chapitre sont des axes traversants, situés en hauteur et qui traversent les parcelles en culture offrant de vastes ouvertures visuelles pour contempler les paysages. Peu voire pas de belvédère sont aménagés sur ces axes mais ils offrent des nombreux points de vue remarquables.

La D562, route des Essarts constitue l'axe traversant principal du territoire. Cette route permet d'observer les paysages mais son caractère très passant (liaison principale Caen / Suisse Normande) est contraignant. Sur certains secteurs, les plantations d'alignement arborées sont remarquables et présentent un intérêt paysager.

La D23, route de partage des eaux est un itinéraire qui suit les points hauts du territoire situés environ à 200m d'altitude. La route suit la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de l'Orne et de la Laize.

6 D23 - Route de partage des eaux, vue vers l'ouest.



6 D23 - Route de partage des eaux, vue vers l'est.



Cette route suivant un axe Nord / Sud permet des vues dégagées à l'ouest (vers la vallée de l'Orne) et à l'ouest (vers la vallée de la Laize). La route traverse essentiellement des parcelles de cultures. L'ouverture visuelle dépend donc de la saison et du type culture. La qualité de lecture des paysages est changeante. Les vues se retrouvent menacées à certaines époques de l'année (cultures de blé d'hiver, légumineuses et maïs principalement).



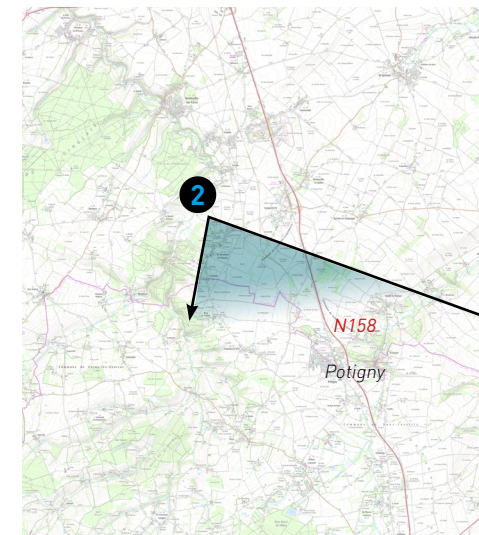
DES HAUTEURS FORMANT UN BALCON SUR LES PLAINES

La topographie des massifs boisés du Cinglais et du haut pays de Falaise offre des situations privilégiées pour observer les paysages, de l'unité mais aussi des territoires voisins, notamment ceux de la plaine de Caen et d'Argentan. De larges panoramas sont perceptibles depuis les hauteurs vers l'horizon lointain à l'est.

2 Vue sur les boisements au nord de Moulines



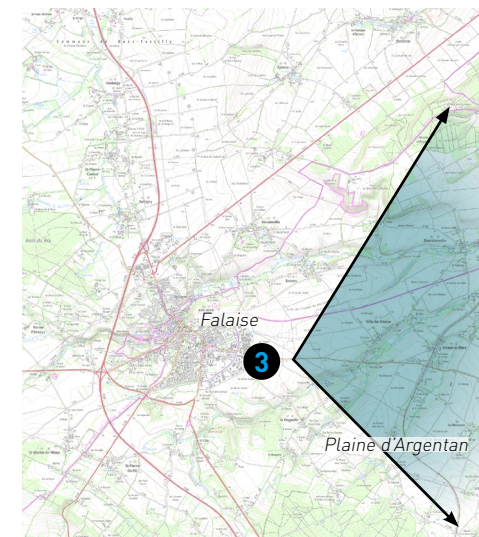
Entre les boisements, la plaine cultivée s'étend à l'horizon. Les masses boisées forment des fenêtres arborées pour observer le paysage.



3 Panorama sur la plaine d'Argentan depuis les hauteurs agricoles du sud de Falaise



Au-dessus de Falaise, la route D63 domine les plaines de Caen et d'Argentan. L'extrémité de l'unité légèrement en hauteur ouvre un large panorama sur l'unité voisine.





C

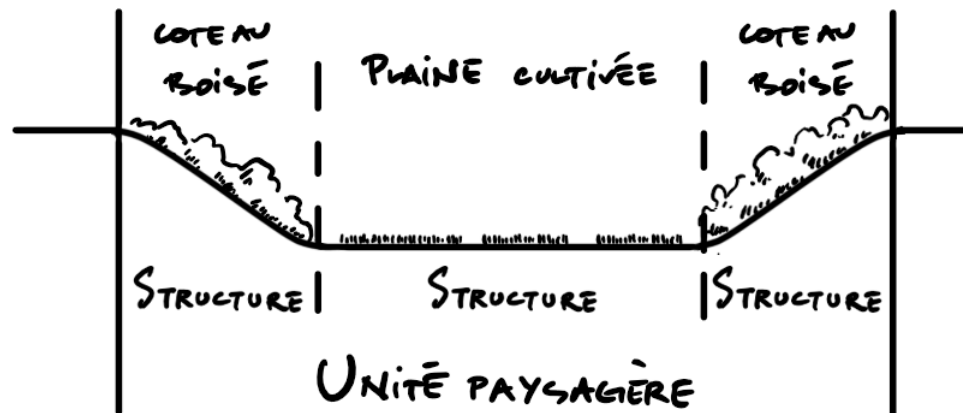
STRUCTURES PAYSAGÈRES

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateau bocager, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, élément très présent dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définies dans le chapitre sur les limites paysagères.

UN PLATEAU FORESTIER ENTOURÉ DE RIVIÈRES ET DE CLAIRIÈRES AGRICOLES

LA VALLÉE DE L'ORNE

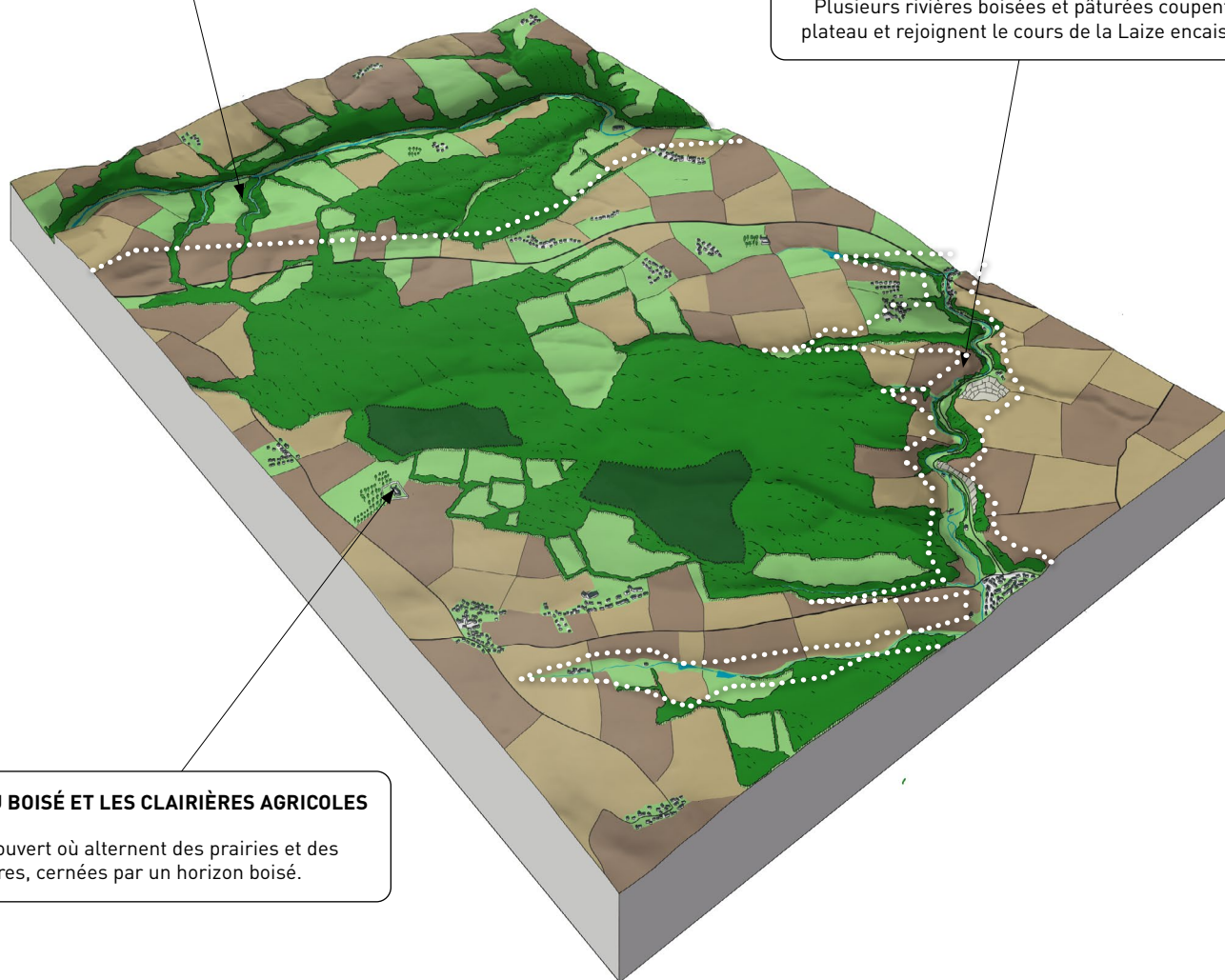
Les versants se faisant face sont boisés à la base des versants, agricoles et ouverts sur les hauteurs.

LE VALLON DE LA LAIZE ET SES AFFLUENTS

Plusieurs rivières boisées et pâturées coupent le plateau et rejoignent le cours de la Laize encaissée.

LE PLATEAU BOISÉ ET LES CLAIRIÈRES AGRICOLES

Paysage ouvert où alternent des prairies et des cultures, cernées par un horizon boisé.



L'unité paysagère des massifs boisés du Cinglais et du Haut Pays de Falaise présente trois structures paysagères.

L'unité est constituée d'un plateau ondulé cerné de massifs boisés et de clairières agricoles. Les paysages ouverts des cultures contrastent avec les boisements qui cloisonnent l'horizon.

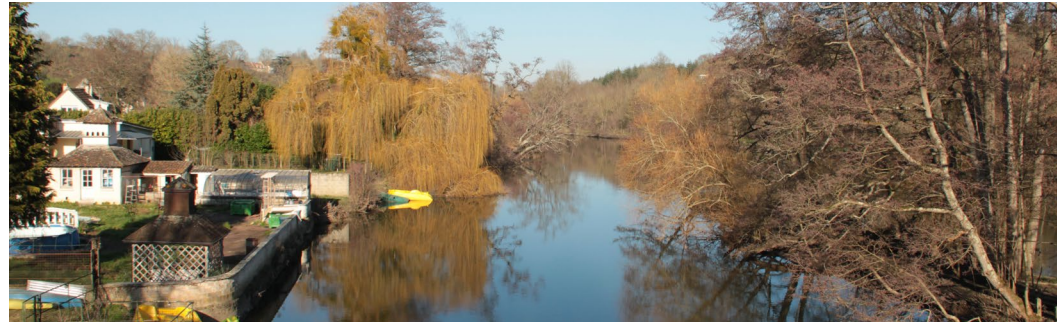
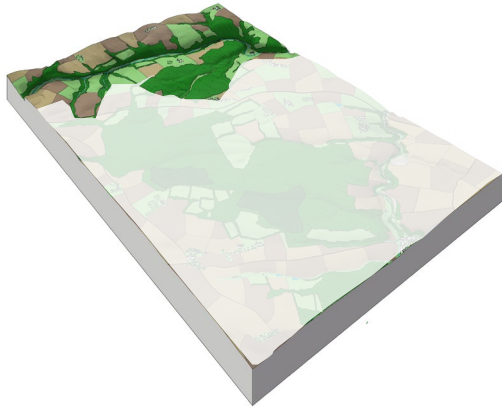
Les vallons affluents de la Laize entrecoupent le plateau. Ces vallons sont cernés de boisements, de haies bocagères ou de ripisylves. Par endroits, les boisements cachent les cours d'eau. La Laize, ondulée et encaissée, est bordée par des prairies pâturées et des bois.

La vallée de l'Orne est linéaire et encaissée avec des coteaux boisés. Les deux versants se font face avec des bourgs accompagnés de parcelles agricoles ouvertes.

On peut distinguer les trois structures suivantes :

- La vallée de l'Orne
- Le plateau boisé et ses clairières agricoles
- Le vallon de la Laize et ses affluents

LA VALLÉE DE L'ORNE



Fond de vallée étroite et resserré : ripisylve à Amayé sur Orne.

Versant symétrique se faisant face

Bocage sur le versant

Maisons cachées par les boisements

Fond de vallée encaissé de l'Orne

Front bâti avec quartier pavillonnaire

village en rupture de pente



En face à face les versants de l'Orne se ressemblent. Vue depuis Amayé-sur-Orne sur Clinchamps-sur-Orne.

Boisement en rupture de plateau

Fond de vallée densément boisé et encaissé

Bocage clairsemé

Parcelles céréalières remembrées

Ravins et rus boisés



Depuis les Moutiers-en-Cinglais, les lignes de boisement découpent le paysage entre les parcelles agricoles.

Parcelle céréalière

Horizon ouvert

Reliquat de haie bocagère



Le bocage se délite entre les parcelles céréalières à Mutrécy.

DES VERSANTS SYMÉTRIQUES

Fond de vallée étroit

Le Val, proprement dit, est resserré entre deux versants redressés et couverts de bois de chênes, d'ormes et de frênes. Seule la voie verte et une petite route se glissent le long du ruban d'eau qui l'éclaire de son reflet brillant.

Des ravins boisés sur les versants

Les coteaux sont marqués par des ruisseaux et des rus dévalant la pente à la verticale. Ces ruisseaux à peine perceptibles sont masqués par des bandes boisées. Ces petits-bois remontent la pente le long des cours d'eau.

Un paysage à étages

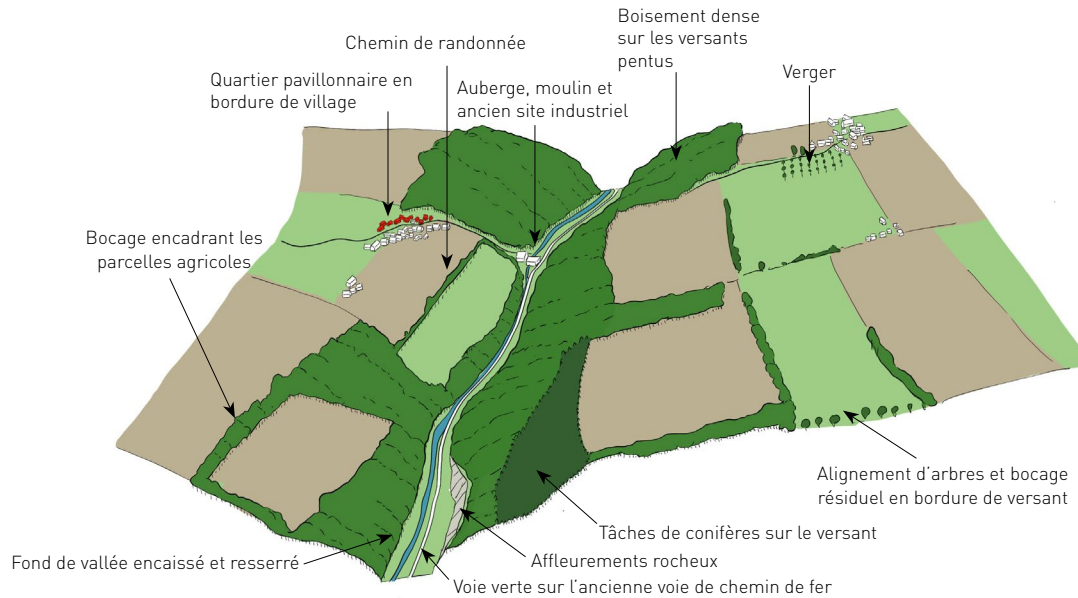
Au-dessus du couloir de l'Orne, l'étage ouvre d'amples vues qui associent les deux rebords de plateaux sur les champs de céréales desquels se détachent les îlots des villages et hameaux. Les teintes chaudes des moissons, de la terre et des habitats de pierre calcaire contrastent avec les verts sombres et l'ombre du couloir de la rivière.

Des plateaux banalisés

Les promontoires de plateaux ont été remembrés en grandes parcelles. Quelques-unes suffisent pour découper un promontoire de leurs couleurs différentes. Les paysages des plateaux ont ainsi perdu les haies et les lignes d'arbres qui formaient un rythme paysager qualitatif.

Les hameaux, eux-mêmes, ne sont plus enveloppés de verdure. Les lotissements périurbains envahissent le plateau et descendent parfois sur les versants. La banalisation menace cet ensemble paysager encore très original.

«La vallée reste toujours étroite, impression renforcée par la base presque verticale de ses versants convexes où parfois apparaissent les couleurs des sédiments jurassiques.»



▲ Schéma du système paysager de la vallée de l'Orne.



Parcours historique dans la forêt de Grimbosq. Ici une motte de charbonnier, vestige de l'ancienne production de charbon de bois. cf Caenlamer.

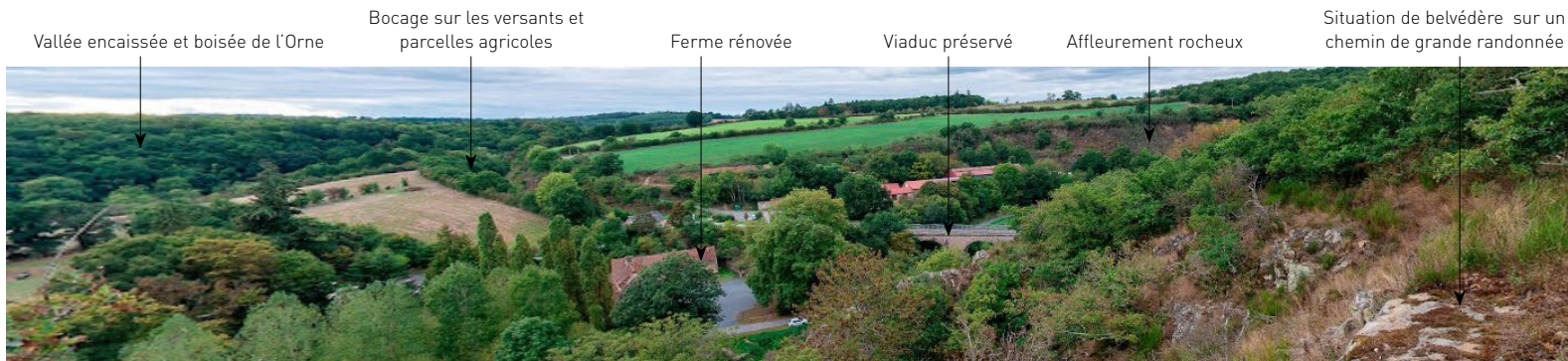
UNE NATURE CONVOITÉE À PROXIMITÉ DE CAEN

Urbanisation galopante au nord de l'unité

La proximité de Caen et la qualité des paysages qu'offre la vallée de l'Orne attirent des populations. Au niveau de Amayé-sur-Orne, Clinchamps-sur-Orne, et Mutrécy la qualité architecturale des bâtiments en schiste et en pierre calcaire est visible uniquement dans les centres-bourgs. L'étalement urbain et les quartiers pavillonnaires gagnent du terrain et marquent la lisière des villes.

Des activités sportives de nature

La vallée de l'Orne, dans la continuité de la Suisse normande est valorisée par des chemins sportifs. La voie verte en fond de vallée suit le cours de l'Orne, sur l'ancien tracé de la voie ferrée. Ce tracé permet de relier aisément Caen à la vallée de l'Orne. En situation de balcon sur la vallée, le chemin de grande randonnée 36 et ses variantes permettent d'observer les points de vue sur la vallée.



Le Val de Maizet, attraction touristique bucolique dans un méandre de l'Orne.



Voie verte, piste cyclable sur l'ancien tracé de la voie ferrée

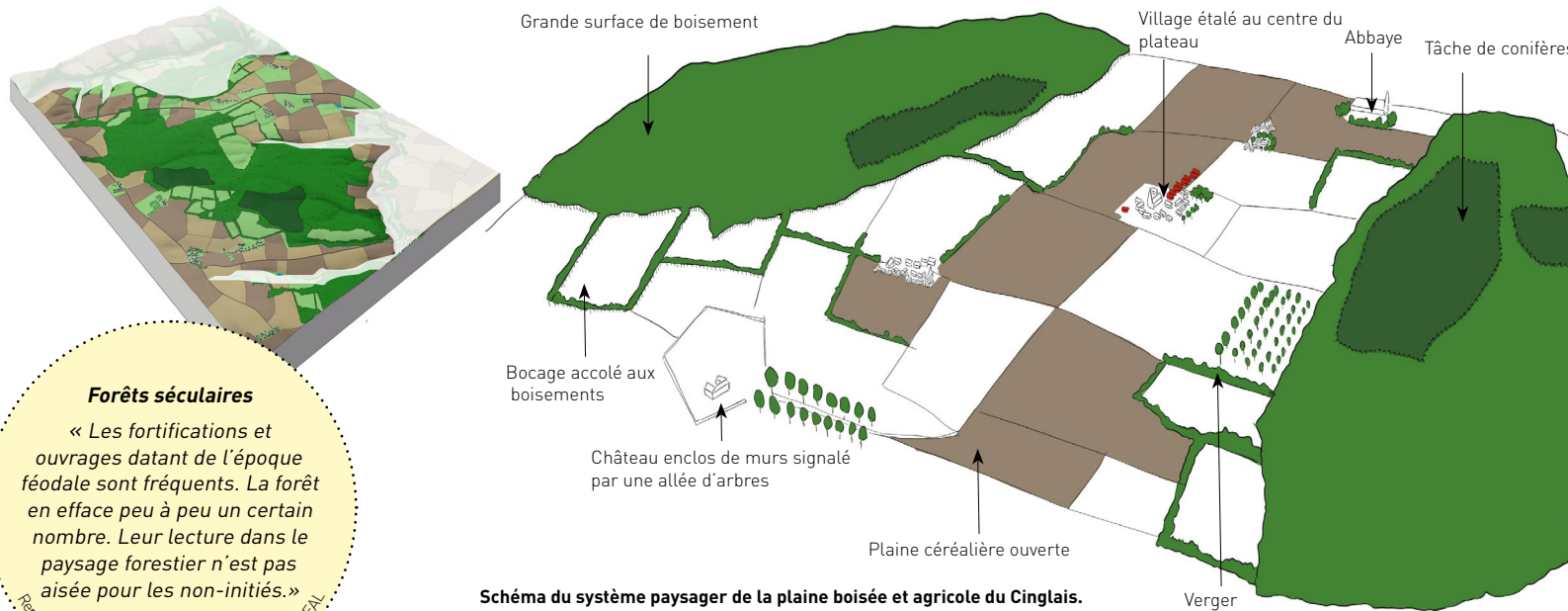
Moulin et gué au pont de Brie, site touristique

La forêt de Grimbosq

Reliquat d'un massif plus important qui comprenait le massif du Cinglais, la forêt de Grimbosq a été acquise par la ville de Caen. Cette forêt a été aménagée pour accueillir les touristes et promeneurs du dimanche. C'est à la fois un refuge de nature, un lieu de production de bois, un poumon vert, un lieu de promenade, un espace de découverte et d'éducation à la nature. Plusieurs itinéraires pédestres ont été aménagés. Il est possible de circuler dans un parc animalier, un arboretum de collection et un arboretum forestier.

«Chaque promontoire, dont la pente s'incurve progressivement, est un tableau sur lequel se disposent les champs de cultures prépondérants et les deux rangées de petits villages et hameaux aux maçonneries de schistes et de calcaires.»

LE PLATEAU BOISÉ ET SES CLAIRIÈRES AGRICOLES

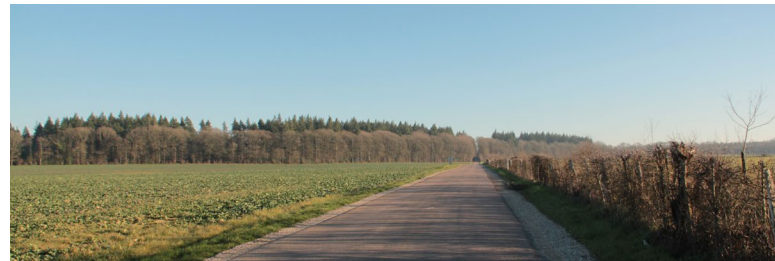
**Forêts séculaires**

« Les fortifications et ouvrages datant de l'époque féodale sont fréquents. La forêt en efface peu à peu un certain nombre. Leur lecture dans le paysage forestier n'est pas aisée pour les non-initiés. »

> Voir p.369



La forêt du Cinglais est peuplée de grands feuillus anciens aux ports remarquables : chènes, charmes, hêtres...



Les boisements forment une trame de fond sur le plateau. Les conifères prennent une nouvelle place sur la lisière forestière. Villiers.

De larges boisements caractéristiques de l'unité

L'agriculture s'est peu développée dans le Cinglais probablement parce que les sous-sols sont caillouteux et médiocres. Les forêts ont été conservées en majorité et forment de grandes taches vertes caractéristiques de l'unité.

« Pendant des siècles, ces bois privés alimentèrent Caen en fagots de boulange, en profitant d'une proximité qui les mettait à trois heures de transport en voitures à cheval. Aussi, furent-ils traités en taillis de noisetiers et de bouleaux, sous une futaie claire de chênes pédonculés et sessiles dont les écorces servaient aux tanneries de la vallée de la Laize. »

Les massifs forestiers très larges créent des ambiances intimes et variées. Les forêts sont très anciennes, de nobles chênes font la beauté de ces lieux, appréciés des promeneurs.

Un enrésinement massif est aujourd'hui visible au travers des feuillus par de longues lignes régulières de sapins de Douglas ou de Vancouver. La qualité des bois de feuillus reconnus dans tout le département tend à se banaliser.

Des clairières ouvertes

La particularité du Cinglais réside dans l'impression de « finitude » du pays. L'horizon est cerné par une bande boisée de toutes parts. Le bocage accolé aux boisements est accompagné de quelques vergers. Les haies bocagères se font rares sur les sommets ronds des plateaux et un paysage agricole ouvert sur le ciel alterne avec les boisements. Les parcelles céréalières se succèdent régulièrement aux prairies.

Le Haut Pays de Falaise, bocager

En descendant au niveau de Martigny-sur-l'Ante jusqu'au sud de l'unité, le synclinal bocain fait apparaître des crêtes sur lesquels sont installées des lignes de boisements. Le bocage est plus resserré et régulier qu'au nord. Ce paysage en longueur, intime, se dévoile à chaque parcelle. Une majorité de prairies se lovent entre les haies perpendiculaires.

Village étalé sur le plateau Zone artisanale Grandes parcelles remembrées Bocage entre le bois et la plaine, prairies Massif forestier de feuillus



L'alternance des larges boisements et des clairières agricoles composent la caractéristique paysagère principale du Cinglais. Fresnay-le-Vieux.

« Les vastes clairières de Boulon, Barbery, Bois-Halbourt, Tournebu, où les champs ouverts introduisent de grands horizons que cassent les villages et les hameaux entourés de vieux vergers de pommiers et de prés enclos de haies d'aubépines et de noisetiers aux arbres rares. »

LE PLATEAU BOISÉ ET SES CLAIRIÈRES AGRICOLES

Villages dans la plaine

« Entre forêt et Orne, les secteurs de plaines cultivées. Les clairières sont ponctuées de villages. »

> Voir p.370

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



Représentation de la bête du Cinglais.

© Les représentations culturelles et touristiques du Calvados. DREAL.

Des clairières habitées

Les paysages des clairières habitées sont caractérisés par une forte variété architecturale. De nombreux petits villages étalés se succèdent sur le plateau. La teinte des villages change régulièrement, du blanc calcaire ou grès. De nouveaux pavillons se positionnent en bordure de village, mêlés à quelques bosquets d'arbres, ce qui tend à rendre plus confuses les structures paysagères.

Les châteaux et le patrimoine religieux comme marqueurs du paysage

De nombreux châteaux sont positionnés sur le plateau ou en lisière de forêt. Le paysage a été façonné par ces constructions. Ainsi, on retrouve des tracés de routes ou des alignements d'arbres au départ de grandes propriétés privées. Certaines sont entièrement closes et les structures architecturales de grande qualité sont seulement visibles grâce à la topographie des champs ouverts.

Un territoire de légendes

Les forêts du Cinglais ont marqué l'imaginaire collectif. Ces forêts très anciennes font écho à des histoires moyenâgeuses. L'image du passage de Guillaume le Conquérant reste en mémoire et la toponymie fait référence à des chevaliers ou des légendes. L'histoire de la bête de Cinglais, ou « bête de Caen » est réputée dans le département. La bête désigne un animal anthropophage à l'origine d'une série d'attaques sur des humains.



Centre bourg patrimonial composé de constructions homogènes à Fresney-le-Puceux.



Allée plantée sur la D157 à l'entrée du château de la Motte. Acqueville. © site classé d'Aqueville.

Hameau agricole patrimonial

Bosquets et arbres isolés autour du village

Verger

Étalement urbain : quartier pavillonnaire

Grandes parcelles agricoles à perte de vue



La plaine ondulée du Cinglais s'étend à l'horizon. Des hameaux et villages isolés se font face. Quelques arbres et boisements s'attachent au village formant des îlots habités sur le plateau.

Arbres dans la plaine

« En dehors des massifs forestiers, la question de l'arbre est prépondérante dans les choix de classement des sites. Les alignements mettent en scène l'arrivée sur les châteaux et les grandes demeures. Ils encadrent une perspective sur un bâti qui lui-même est adossé à la forêt. »

> Voir p.376

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

LE VALLON DE LA LAIZE ET SES AFFLUENTS

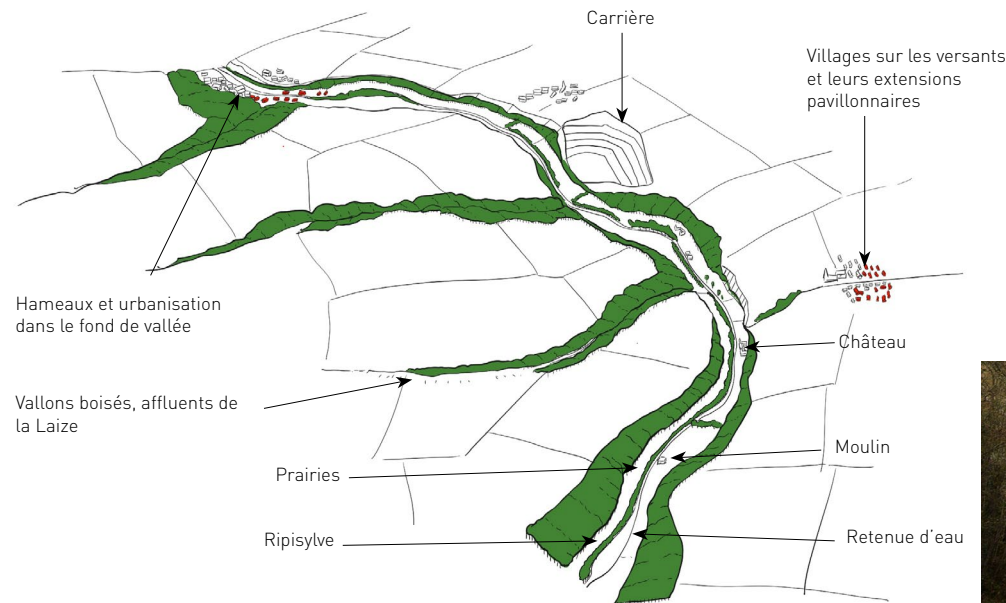
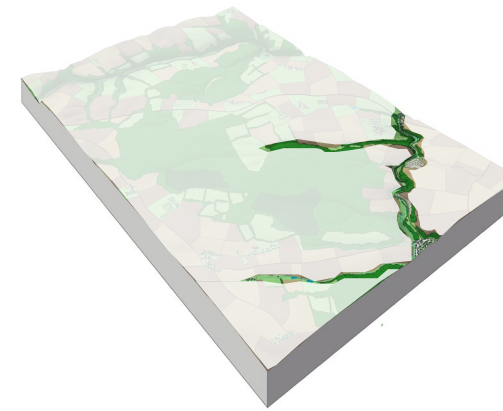


Schéma du système paysager de la vallée de la Laize et de ses affluents.

**Les petits affluents de la Laize**

Le plateau forestier et agricole du Cinglais est entrecoupé de nombreux ruisseaux. Ces ruisseaux affluents de la Laize creusent le plateau du sud-ouest au nord-est. Ces cours d'eau rythment les ondulations du paysage, alternant entre collines ouvertes et agricoles et fonds de vallons boisés. Il est possible de deviner ces ruisseaux par la ripisylve qui en suit le cours. Accrochées à la ripisylve, les haies s'étendent sur les versants et forment un bocage irrégulier. Les retenues d'eau artificielles jalonnent les cours d'eau.

La Laize une rivière encaissée

En contrebas des parcelles et des boisements du plateau ondulé, la rivière de la Laize creuse le territoire. Les versants de la rivière sont accidentés, en particulier en aval, à partir d'Urville jusqu'à la confluence avec l'Orne. Les versants accidentés laissent parfois apercevoir des roches primaires. La sensation d'un paysage bucolique et intime est renforcée par l'apparition de ces roches. Au fond du vallon, les versants ondulés de part et d'autre de la rivière forment des limites visuelles boisées.



La carrière de calcaire du Cambrien à Laize-la-Ville. Une entaille importante dans le paysage.



Les affluents de la Laize sont discrets et bucoliques. Les bois sont très présents et quelques maisons patrimoniales sont installées. Ruisseau du Val.



Par endroits, la roche sédimentaire est visible et donne un aspect encaissé au fond de vallon habité. Laize-la-Ville.

Un fond de vallon exploité par l'homme

Le fond de vallon de la Laize est resserré sur une ripisylve et quelques ouvertures en amont d'Urville. Au-delà l'encaissement de la Laize est plus marqué, par la largeur du fond du vallon et son ambiance intimiste. Le vallon dessine un chapelet de prairies ceinturées de haies plus ou moins denses et de boisements, reliés à la ripisylve bordant la Laize, composée de peupliers, de frênes, d'aulnes et de saules soulignant le tracé sinueux de la rivière.

Le fond de vallée bucolique est exploité, par de l'élevage qui lui confère un caractère bucolique, contrastant fortement avec la carrière de Fresney-le-Puceux implantée sur le versant est de la Laize.

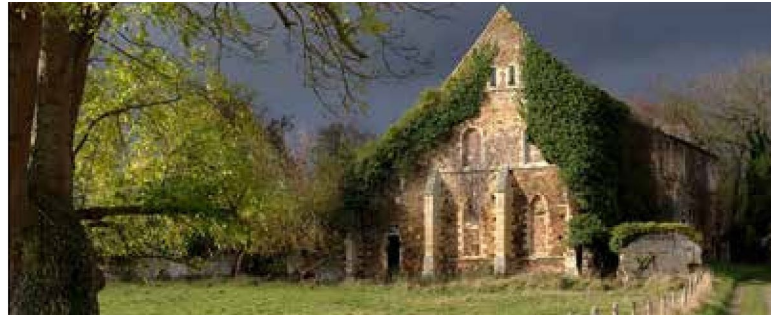


La Laize présente un caractère rural et préservé sur une grande partie de son cours. Laize-la-Ville.

« Les bois tapissent les versants de la vallée étroite de la Laize, tandis que les prés enclos et la ripisylve sinueuse en compartimentent le fond de lignes d'arbres, parmi lesquelles se dispersent les bâtiments des anciens moulins et tanneries. »



Ancien moulin à Fresney-le-Puceux.



La commanderie des templiers à Voismer.



Église de Fontaine-le-Pin.



Tanneries à Fresnay-le-Puceux.



Urbanisation au-dessus de la Laize à Bretteville-sur-Laize. Après la seconde Guerre Mondiale, les bâtiments ont été construits de manière homogène.



Prairie humide au sud de château de Melle de la Gournerie donnant sur la Laize. © Site classé de Bretteville-sur-Laize.

Patrimoine industriel sur la Laize

Depuis le XIXe siècle l'extraction de pierre calcaire et de chaux, l'usage de moulins à papier et à huile, l'activité de filage de la laine puis du coton, ajoutés à l'activité agricole, ont encouragé l'essor économique du territoire. Le long du cours d'eau, des moulins et des tanneries sont témoins de ce patrimoine. Les bâtiments de pierres aux qualités architecturales remarquables enjambent la rivière ou la détournent. Ces lieux d'exploitation ont façonné la structure paysagère du fond de vallon avec des aménagements hydrauliques pour canaliser et réguler les eaux. Un petit patrimoine accompagne ces bâtisses le long de la rivière : bassins, lavoirs...

Châteaux et manoirs en fond de vallon

De nombreux châteaux ponctuent le fond de vallons. Pour la majorité d'entre eux, ils sont inscrits dans de grandes propriétés arborées. Les jardins et prairies humides se fondent dans le décor bucolique de la vallée. Des manoirs et des hameaux sont historiquement installés dans la largeur de la vallée. Le Beffeux, Jacob Mesnil, la planche à la Housse, le Gué Brion, le Pissot, le Pont de Fresnay sont des petits hameaux positionnés les uns à côté des autres. Leur présence est discrètement enfouie sous un écrin boisé.

Patrimoine remarquable

Certains lieux sont particulièrement visités et dénotent autour de la vallée : la Commanderie des Templiers à Voismer, les deux églises de Fontaine-le-Pinainsi et celle d'Ussy, le village de Saint-Pierre-Canivet. Ces éléments du patrimoine architectural fondent en grande partie l'image de la vallée de la Laize.

L'urbanisation s'étend dans la vallée au nord

De Bretteville-sur-Laize grandement reconstruit après la seconde Guerre Mondiale jusqu'à Laize-la-Ville l'urbanisation s'est étendue dans la vallée. Les villages étalés entre le vallon et le plateau sous forme de quartiers pavillonnaires gagnent aujourd'hui de l'espace dans le fond de vallon plat.



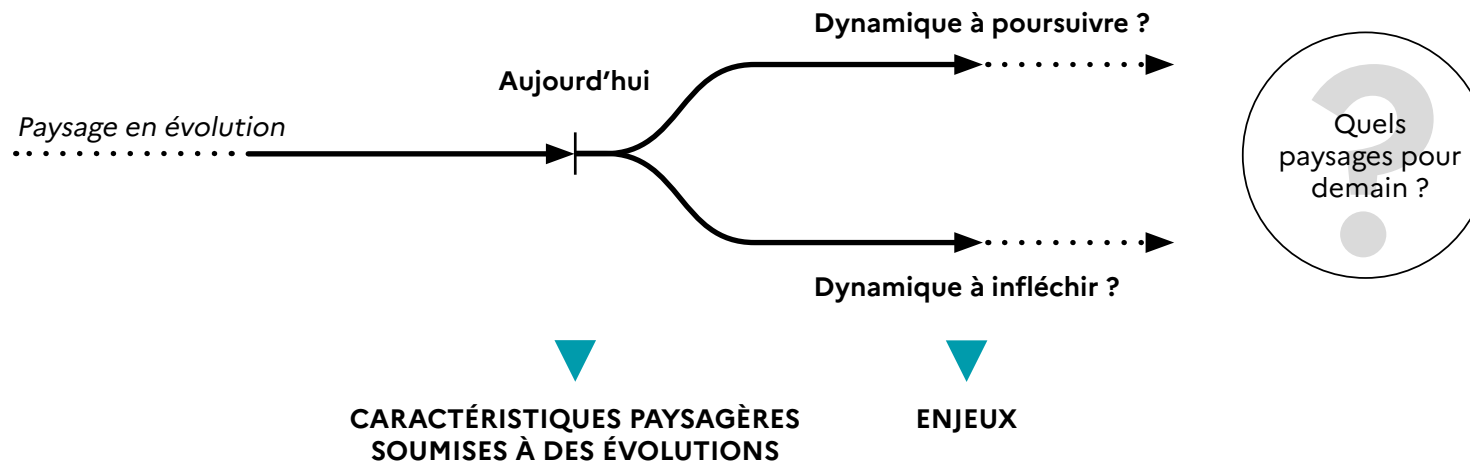
D

ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »
- Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »
- Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 2015.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** : A21, A22, A24. Un total de **21 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : A26, A28. Un total de **36 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagères.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers «Évolutions». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers «Enjeux». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

Sur une échelle pouvant varier des 70 aux 20 dernières années jusqu'à aujourd'hui, l'analyse des dynamiques paysagères est fondamentale pour nourrir l'Atlas. Elle met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2024 prend appui sur différentes ressources :

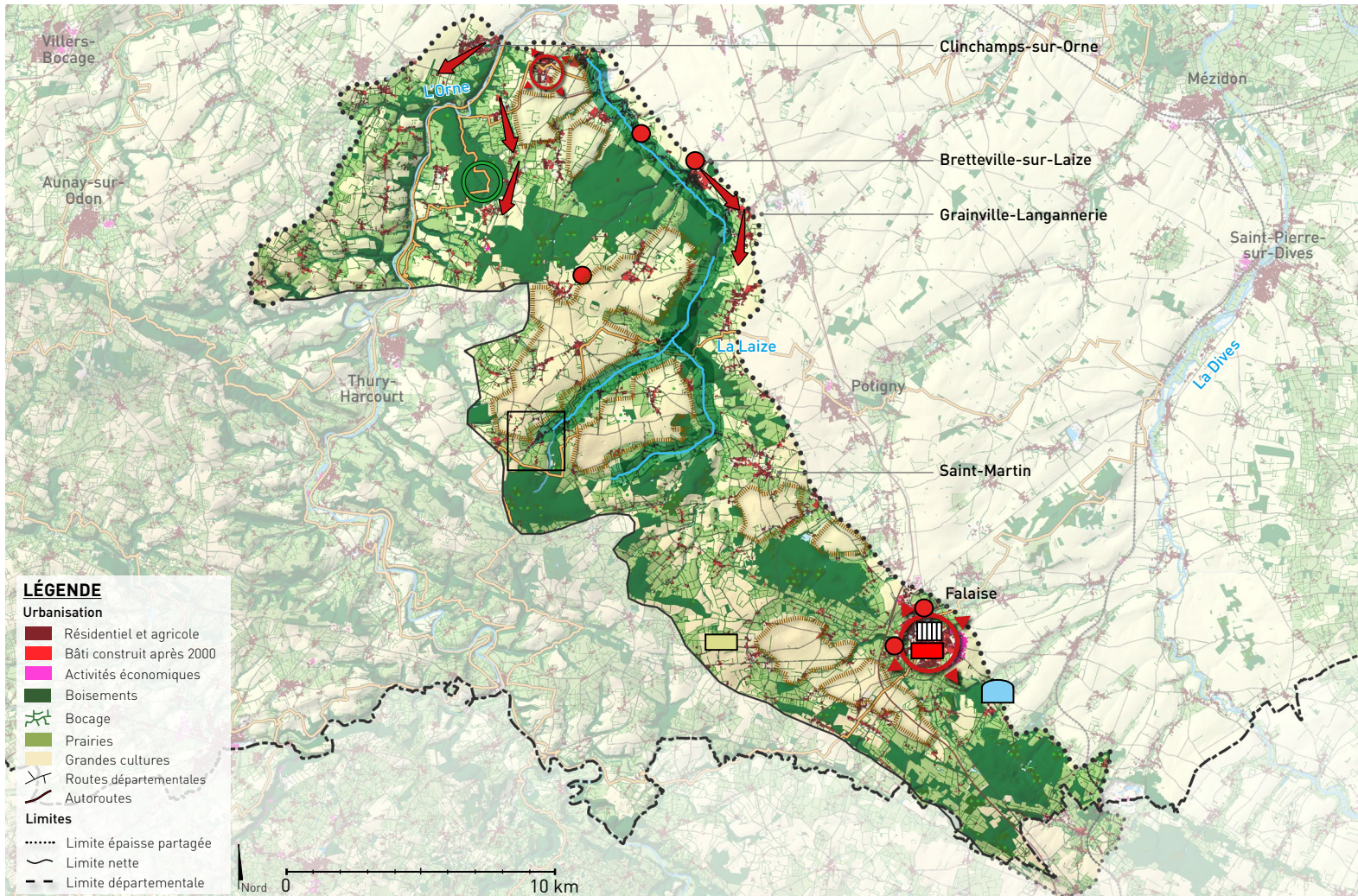
- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série «Évolutions des paysages».

ENJEUX PAYSAGERS

◀ Pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire et d'aide à la décision** concernant le cadre de vie, l'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de **concevoir une stratégie globale et transversale**, composée d'**objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes** sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.



Agriculture et boisements :

- Enrésinement
- Enrichissement de la vallée de l'Orne et des coteaux de la Laize
- Arasement des haies au centre des clairières agricoles et création de mailles parcellaires plus grandes.
- Valorisation de parcours pédestre pour découvrir les paysages

Urbanisation / équipements :

- Banalisation architecturale et urbanistique des abords des villes au nord de l'unité
- Étalement urbain par l'installation de quartiers pavillonnaires au nord de l'unité et autour de Falaise
- Valorisation du centre-ville à Falaise
- Urbanisation du fond de vallée sur la Laize près de la confluence avec l'Orne
- Développement récent des équipements d'énergies renouvelables (ENR) : chaufferies bois, méthaniseurs, parcs éoliens

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- « L'extension des labours et la création de mailles parcellaires plus grandes ».
- « Un recours excessif à l'enrésinement ».
- « Les promontoires de plateaux ont été remembrés en grandes parcelles [...] Ceux-ci ont ainsi perdu les haies et lignes d'arbres ».
- « Les lotissements périurbains envahissent le plateau et même parfois descendent les versants ».

Urbanisation

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Étalement urbain
- Extension urbaine linéaire

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Aménagement et valorisation des espaces publics (PVD)
- Densification du bâti (ZAC, réhabilitation du bâti,...)

Loisirs

- Valorisation des voies vertes/GR (depuis 2000)

Énergies renouvelables

- Méthaniseur
- Chaufferie bois

Boisements

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Épaississement des ripisylves et enrichissement des versants (lacs et rivières)

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Parcs de chasse, cloisonnement des paysages

Agricoles

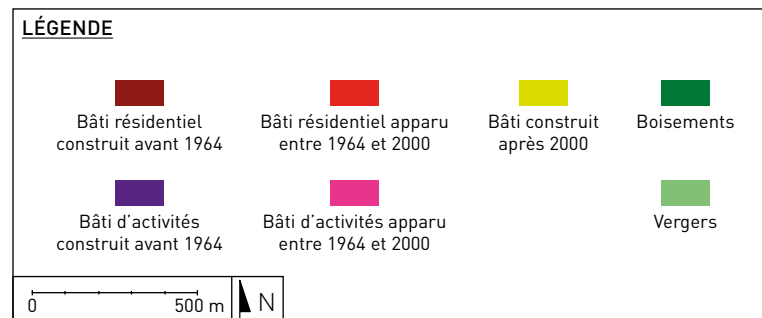
Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Suppression des haies, ouverture des paysages

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Arboriculture/Pépinière
- Cadrage de la reconduction (page suivante)

LE SECTEUR DE MESLAY



Évolutions du paysage entre 1967 et aujourd'hui

Le Cinglais et le Haut Pays de Falaise sont des paysages de transition entre la Suisse Normande et la plaine de Caen et d'Argentan. L'influence de ces deux types de paysages se fait ressentir dans toute l'unité.

Évolutions de l'urbanisation

1967 : Les maisons individuelles sont étalées par petits groupes le long des voies de communication.

2000 : Les bourgs se densifient le long de la route. De nouveaux bâtiments d'activités s'insèrent dans les champs. Apparition des haras (cadres noirs).

2020 : Des bâtiments résidentiels et des bâtiments agricoles ont rejoint les bâtiments existants élargissant la ligne urbaine le long des voies de communication.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1967 : Le territoire est équilibré, entre larges boisements, bocage légèrement ouvert, et cultures dont une grande partie est en verger.

2000 : Les vergers ont grandement disparu, les boisements sont globalement stables mais ont fait l'objet de coupes forestières. Les haies se sont épaissies, leur linéaire est relativement stable.

2020 : Les vergers ont disparu, les boisements ont stagné et les haies ont tendance à disparaître par endroit.

>> Dans le secteur de Meslay, le paysage n'a pas évolué de manière significative. L'urbanisme s'est développé et la tendance est à l'ouverture de la plaine agricole.

PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

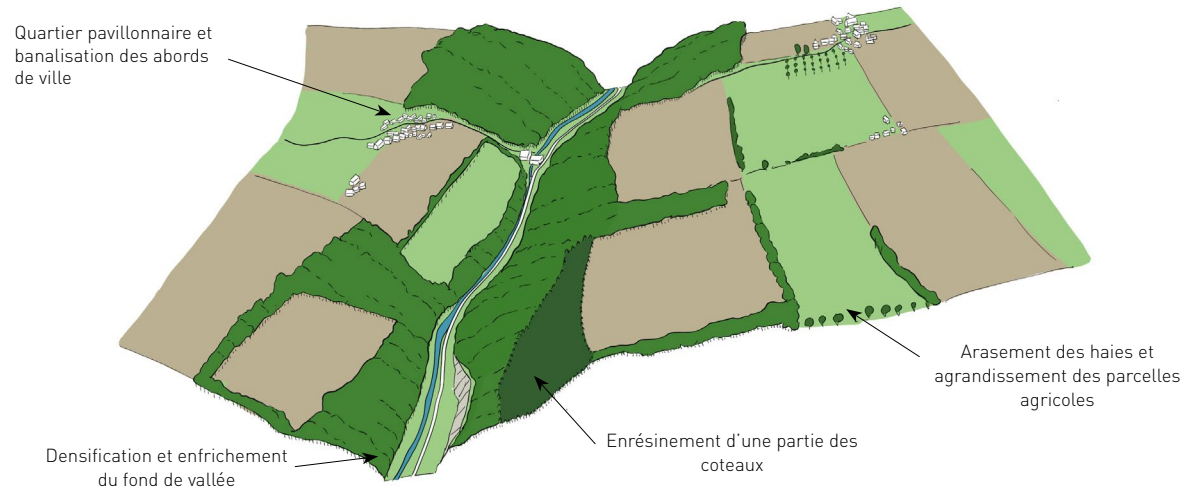
Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les points de vue peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

Chez nous les boisements de résineux constituent une réelle caractéristique. Il s'agit de notre patrimoine local et d'un repère. Ici tous les jours on voit des résineux sur la ligne d'horizon, autour de nous. Depuis toujours, les boisements sont présents sur les pentes.

Oui c'est vrai que même sur les cartes anciennes les boisements étaient présents mais à priori les feuillus ont bien diminués ces dernières années. La disparition des feuillus face au développement des résineux est une évolution marquante pour nos paysages. Moi, je suis attachée aux boisements de feuillus, très vertueux pour l'environnement. Je pense donc que cette évolution est problématique.

Dans un contexte de réchauffement climatique, l'évolution des essences forestières est nécessaire. Mais en effet, comme le souligne Claudine, le risque est la perte de diversité. On le sait, et d'autres territoires l'ont déjà démontré, les boisements mono-spécifiques sont fragiles, sensibles aux maladies, aux épisodes de sécheresse et à l'augmentation des températures.





Évolutions de l'agriculture et des boisements

- Les coteaux sur la vallée de l'Orne présentent un dénivelé important. Les versants ont tendance à s'enfricher jusqu'à la rupture de pente. Quelques parcelles de conifères apparaissent entre les feuillus.
- En remontant sur le plateau, les haies ont tendance à disparaître, le bocage se délite et laisse place à de grandes parcelles cultivées.

Évolutions de l'urbanisation

- Au nord de l'unité, la proximité de Caen crée une pression foncière. Les abords des villes sont largement construits, sans réelle prise en compte des caractéristiques architecturales locales. Des quartiers pavillonnaires s'implantent et les espaces urbains sont banalisés.
- Le phénomène s'atténue en s'éloignant de la plaine de Caen vers le sud, jusqu'à Thury-Harcourt qui présente des caractéristiques périurbaines récentes, en contraste avec les caractéristiques historiques.



Quartier pavillonnaire au nord de l'unité. Amayé-sur-Orne.



Enrésinement des coteaux au dessus de l'Orne, Grimboisq.

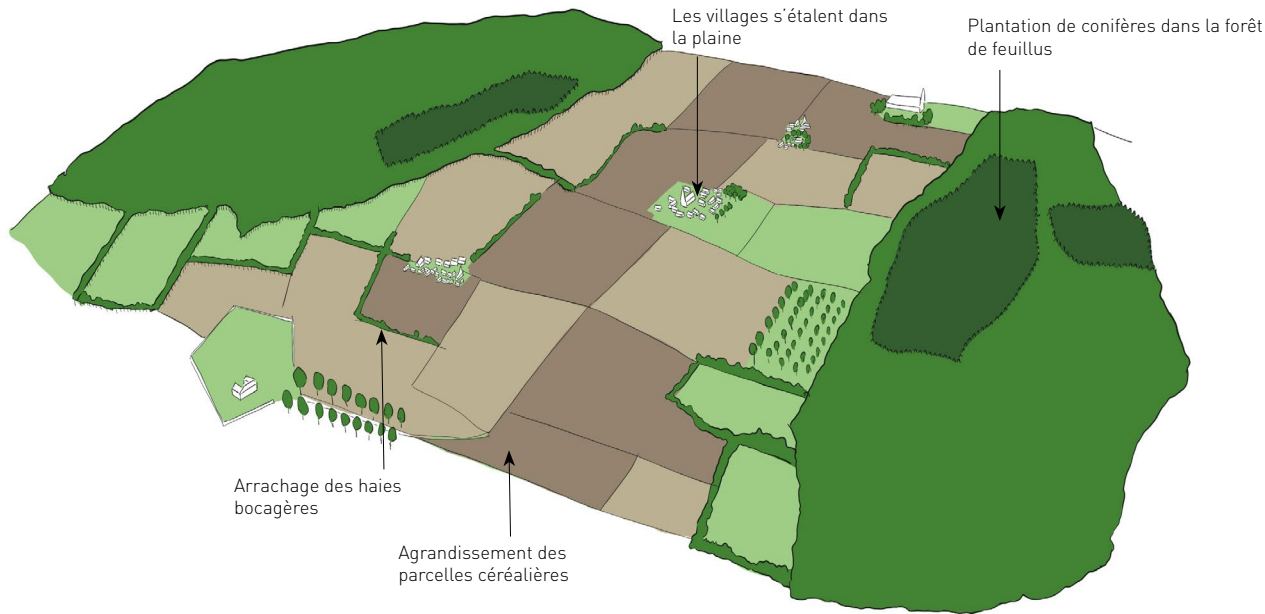


Simplification du paysage, parcelles agricoles agrandies au nord de l'unité. Laize-Clinchamps.



Enrichissement du fond de vallée de l'Orne, Amayé-sur-Orne.

<p>L'équilibre des essences de feuillus et de résineux</p>	<p>Les boisements constituent une composante importante des paysages du Cinglais. Leurs faciès et leurs modes de gestion évoluent, particulièrement dans les forêts domaniales et les bois du plateau, et sur les coteaux de la vallée de l'Orne, où des parcelles de résineux remplacent les feuillus. Bien que des mesures de renouvellement des essences soient mises en place, notamment dans la forêt de Grimbosq, cette évolution se répercute sur les paysages et la qualité environnementale des milieux naturels. Le résineux fait-il partie des caractéristiques paysagères locales ? Comment valoriser les boisements de feuillus ? Le changement climatique impose-t-il de modifier les peuplements d'arbres et peut-on envisager une adaptation des espèces de feuillus ?</p>
<p>Les paysages prairiaux du fond de la vallée de l'Orne</p>	<p>Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enfrichement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficient. Encore très présentes dans les vallons de l'unité et dans la vallée de l'Orne, les prairies du Cinglais revêtent un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ?</p>
<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?</p>
<p>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du Cinglais et du haut pays de Falaise ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Quelle place doit prendre l'architecture dans le projet urbain ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>Les mobilités douces</p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies cyclables, comme la voie verte de la vallée de l'Orne qui relie Caen et Clécy, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du Covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>
<p>L'ouverture des paysages sur la vallée de l'Orne</p>	<p>Les paysages du Calvados sont notamment structurés par les ouvertures visuelles sur les grandes vallées. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures visuelles peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine doit-il faire l'objet de projets de valorisation spécifiques ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de la nouvelle voie verte ?</p>



Évolutions de l'agriculture et des boisements

- Les grandes forêts de feuillus réputées du Cinglais changent de faciès. Certaines lisières s'enrésinent et de grandes parcelles de conifères s'invitent au milieu des boisements anciens,
- Au centre des clairières agricoles, le bocage à tendance à disparaître. Les haies sont arrachées et la plaine s'ouvre visuellement. Les mailles parcellaires agricoles sont plus grandes.

Évolutions de l'urbanisation

- Les bourgs concentrés dans la plaine ont tendance à s'étaler autour des villages,
- De nouveaux bâtiments agricoles apparaissent.



Étalement des bourgs sur le plateau. Barbery.



Plantation de forêt de conifères en lisières et à l'intérieur des boisements. Mutrecy.

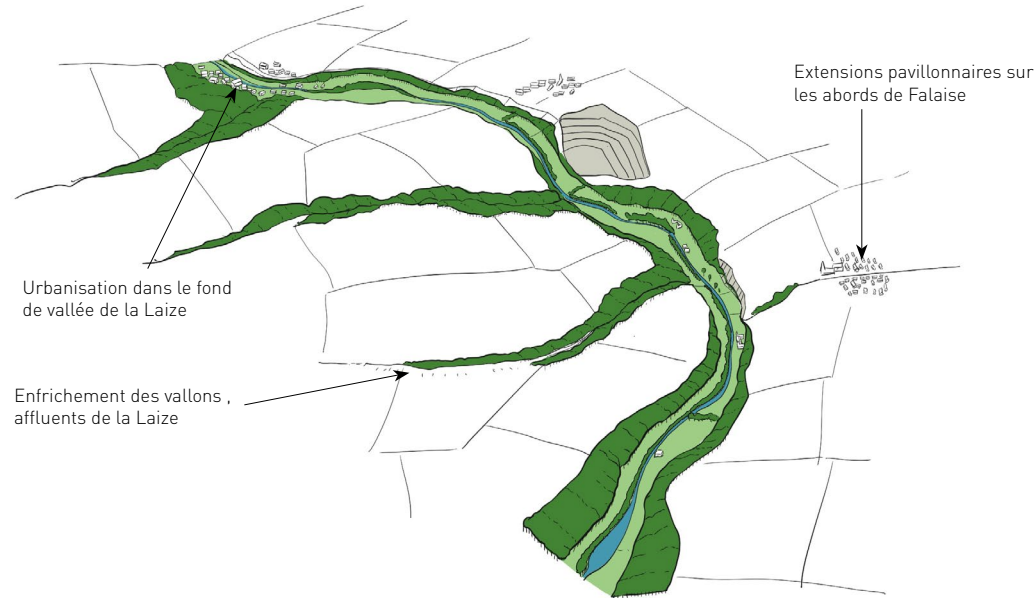


Suppression des haies dans les clairières agricoles. Bois Halbout.



Agrandissement des parcelles céréalières. Bois Halbout.

<p>Les boisements et l'équilibre des feuillus et résineux</p>	<p>Les boisements constituent une composante importante des paysages du Cinglais. Dans le contexte du changement climatique, leurs faciès et leurs modes de gestion évoluent, particulièrement dans les forêts domaniales et les bois du plateau, où des parcelles de résineux remplacent les feuillus. Bien que des mesures de renouvellement des essences soient mises en place, notamment dans la forêt de Grimbosq, cette évolution se répercute sur les paysages et la qualité environnementale des milieux naturels. Le résineux fait-il partie des caractéristiques paysagères locales ? Le changement climatique risque de modifier les espèces : allons-nous agir pour permettre l'adaptation des espèces locales de feuillus ou doit-on déjà anticiper un prochain changement de paysage ?</p>
<p>La trame bocagère</p>	<p>Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale, générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Sur le plateau agricole, le délitement du maillage bocager et le retournement des prairies et terres labourables perturbent la lisibilité des paysages. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu ? L'entretien des haies pourrait-il constituer un revenu complémentaire pour les exploitants agricoles ? L'exploitation de la ressource en bois présente dans le Cinglais permettrait-elle d'alimenter d'autres secteurs, comme l'agglomération de Caen à proximité ?</p>
<p>Les paysages prairiaux</p>	<p>Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enfrichement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficient. Encore présentes dans les vallons du plateau, les prairies du Cinglais revêtent un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?</p>
<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?</p>
<p>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du Cinglais et du Haut-Pays de Falaise ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>Les mobilités douces</p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies cyclables, comme la voie verte de la vallée de l'Orne qui relie Caen et Clécy, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>
<p>L'ouverture des paysages sur la vallée de l'Orne</p>	<p>Les paysages du Calvados sont notamment structurés par les ouvertures visuelles sur les grandes vallées. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine doit-il faire l'objet de projets de valorisation spécifiques ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de la voie verte et des routes balcons ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte croissant de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs photovoltaïques et le développement des méthaniseurs de tailles industrielles proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. L'impact de ces nouvelles infrastructures énergétiques sont à évaluer en fonction de chaque paysage. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des plateaux agricoles ?</p>



Évolutions de l'agriculture et des boisements

- Les vallons affluents de la Laize creusent légèrement le plateau agricole. Les coteaux se resserrent et les boisements se densifient. Les vallons ont tendance à se refermer.
- Autour de la Laize, la tendance est similaire : les coteaux sont densément plantés et les boisements redescendent vers le cours d'eau ne laissant que peu de places aux prairies.

Évolutions de l'urbanisation

- Autour de Falaise, des quartiers pavillonnaires et des zones d'activités économiques s'implantent et banalisent le paysage.
- Le centre de Falaise est quant à lui valorisé par la restauration des bâtiments historiques, la restructuration des espaces publics et la mise en valeur de son château.
- Au nord de l'unité, les villes densément peuplées sur les coteaux de la Laize ont tendance à descendre dans la vallée.
- Dans la plaine de Caen, à proximité de la limite est de l'unité paysagère, se sont développés des parcs éoliens, marquant fortement la toile de fond des paysages du Cinglais.



Valorisation du centre-ville de Falaise.



Banalisation des paysages aux abords de la ville de Falaise.



Nouveaux quartiers pavillonnaires en aval de la Laize. Laize-la-ville.



Enrichissement des affluents de la Laize.

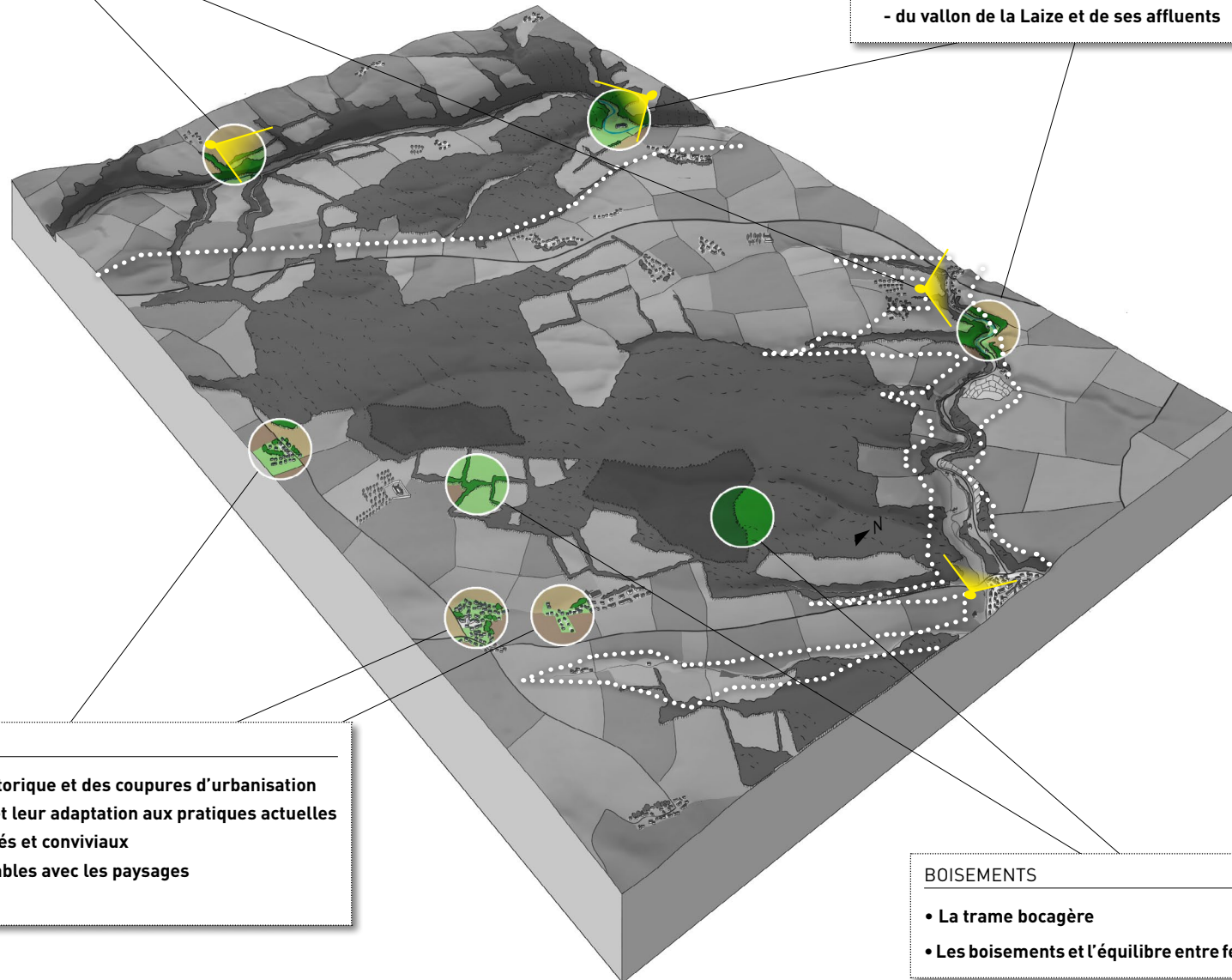
<p>Les paysages prairiaux du vallon de la Laize</p>	<p>Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enrichissement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficient. Encore très présentes dans les vallons de l'unité et dans la vallée du Laizon, les prairies du Cinglais revêtent un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ?</p>
<p>Les boisements et l'équilibre entre feuillus et résineux</p>	<p>Les boisements constituent une composante importante des paysages du Cinglais. Dans le contexte du changement climatique, leurs faciès et leurs modes de gestion évoluent, particulièrement dans les forêts domaniales et les bois du plateau, où des parcelles de résineux remplacent les feuillus, comme à Moulines. Cette évolution se répercute sur les paysages et la qualité environnementale des milieux naturels. Le résineux fait-il partie des caractéristiques paysagères locales ? Le changement climatique risque de modifier les espèces : allons-nous agir pour permettre l'adaptation des espèces locales de feuillus ou doit-on déjà anticiper un prochain changement de paysage ?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?</p>
<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantations du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?</p>
<p>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du Cinglais et du Haut-Pays de Falaise ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>Les mobilités douces</p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies cyclables, comme la voie verte de la vallée de l'Orne qui relie Caen et Clécy, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du Covid.</p> <p>D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>
<p>L'ouverture des paysages sur le vallon de la Laize</p>	<p>Les paysages du Calvados sont notamment structurés par les ouvertures visuelles sur les grandes vallées. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine doit-il faire l'objet de projets de valorisation spécifiques ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de la voie verte et des routes balcons ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte croissant de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs photovoltaïques et le développement des méthaniseurs de tailles industrielles proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. L'impact de ces nouvelles infrastructures énergétiques sont à évaluer en fonction de chaque paysage.</p> <p>Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des plateaux agricoles ?</p>

RELIEF - HYDROGRAPHIE

- L'ouverture des paysages sur les vallées de l'Orne et de la Laize

AGRICULTURE

- Les paysages prairiaux :
 - du fond de la vallée de l'Orne,
 - du vallon de la Laize et de ses affluents



URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

- La lisibilité de la structure urbaine historique et des coupures d'urbanisation
- Les logiques de l'architecture locales et leur adaptation aux pratiques actuelles
- Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux
- La composition des énergies renouvelables avec les paysages
- Les mobilités douces

BOISEMENTS

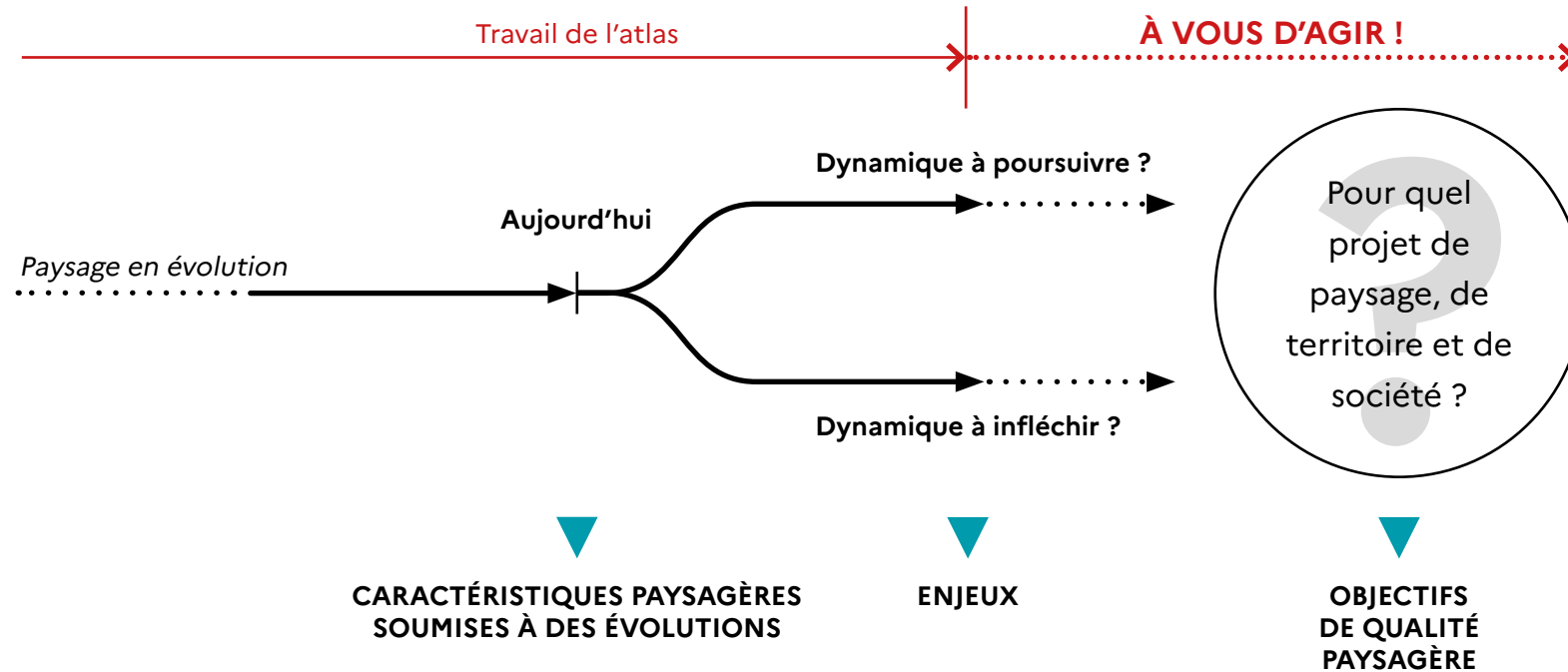
- La trame bocagère
- Les boisements et l'équilibre entre feuillus et résineux

ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire.
Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage.

Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et d'environnement
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE





Grimbosq.

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

Avec la
participation de



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Atelier PASSEURS
Paysagistes**

Paysage et participation citoyenne



**environnement
& société** | Sociologie
Urbaine